



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 36 DE L'ORDRE DU JOUR

**La situation au Moyen-Orient :
rapports du Secrétaire général (suite)**

1. M. KHALIL (Egypte) [*interprétation de l'arabe*] : La communauté internationale nous invite aujourd'hui à poursuivre avec persévérance et sérieux la recherche d'un règlement au conflit du Moyen-Orient et à nous tourner vers un avenir libéré de tout fanatisme et de toute hégémonie. Il faut cesser, à cette tribune, de revenir sur les événements passés et saisir les chances qui s'offrent à nous de progresser vers la paix.

2. Les raisons qui sont au cœur du problème du Moyen-Orient sont bien connues de la communauté internationale. Point n'est besoin d'entretenir la controverse sur des faits bien établis. Examinons plutôt les chances de paix que nous avons laissé échapper d'année en année et comprenons que notre négligence a coûté cher aux peuples de la région. Cette situation a frustré les espoirs et les aspirations des peuples et transformé la région, qui était un point de jonction, en une arène de violence qui force les populations à se disperser.

3. La communauté internationale est unanime aujourd'hui pour reconnaître que ce conflit doit être réglé par des moyens pacifiques, que la solution de paix recherchée doit se fonder sur la justice et que nous devons nous tourner vers l'avenir.

4. Animée de cette volonté internationale et pleinement consciente de ses responsabilités nationales, l'Égypte a présenté son initiative historique que son ministre des affaires étrangères a décrite comme suit dans sa déclaration devant l'Assemblée générale, le 28 septembre 1984 :

"L'Égypte... a été poussée à prendre une initiative historique dans le sens de la paix, dans le but d'établir une paix juste et honorable et de parvenir à un règlement d'ensemble qui marquerait une nouvelle ère de coexistence, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies qui doivent régir les relations civilisées entre États et peuples."
[12^e séance, par. 105.]

5. Les événements qui ont secoué le Moyen-Orient pendant les années 1982 et 1983, au Liban et dans les territoires arabes occupés, prouvent, s'il en était besoin, que la force, sans égard à sa férocité et à sa sauvagerie, les destructions et les massacres sont incapables d'étouffer la volonté de vivre et l'esprit national, pas plus qu'ils ne peuvent étouffer les aspirations du peuple palestinien à un État et son attache-

ment à sa terre, la Palestine. Qu'ils soient exilés, dans les terres d'une diaspora imposée, ou vivent dans les territoires occupés de la Rive occidentale, à Jérusalem ou à Gaza, les Palestiniens sont animés de motifs nationalistes inébranlables; ils veulent retourner dans leurs foyers et recouvrer leurs droits légitimes.

6. Les territoires arabes occupés sont chaque jour la scène d'événements inexcusables qui font obstacle à l'instauration d'une paix fondée sur la justice et aux efforts sérieux faits pour favoriser la réconciliation et la coexistence. Cela se manifeste par la perpétuation de l'occupation militaire en tant que système de gouvernement et par la multiplication de mesures relatives à la population et à l'économie en vue d'établir des colonies de peuplement et de favoriser l'installation de nouveaux colons.

7. Les événements tragiques survenus au Liban ont non seulement révélé l'échec d'une politique fondée sur des notions militaristes mais confirmé, de façon sanglante, que la solution du problème du Moyen-Orient ne peut se fonder sur une action militaire et qu'en conséquence il faut trouver une solution politique pacifique fondée sur la justice, sur les principes de la Charte et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies ainsi que sur la volonté de la communauté internationale — une communauté internationale qui ne peut plus ignorer que le problème palestinien est au cœur du conflit arabo-israélien.

8. En dépit de la guerre, de la violence et de l'occupation, le Liban continue de rassembler ses énergies et d'unifier ses rangs, car il a compris qu'un Liban unifié sera un Liban plus fort et plus durable. Aujourd'hui, chacun doit respecter la volonté du peuple libanais et de ses autorités légitimes en cessant de profaner leur territoire et en permettant aux Libanais de réaliser la réconciliation et de commencer la reconstruction de leur pays, pour que le Liban, une fois de plus, contribue, comme il l'a fait tout au long de l'histoire, à la prospérité de la région qui redeviendra ainsi une oasis de sécurité, de liberté et d'érudition.

9. L'Égypte suit de près le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies, l'une des manifestations de la volonté internationale dans l'assistance fournie au Liban en vue d'assurer le retrait des forces d'occupation israéliennes. Nous appuyons le rôle joué par le Secrétaire général. Nous appuyons le peuple et le Gouvernement libanais dans les efforts énergiques qu'ils font pour atteindre leurs objectifs justes et légitimes.

10. Le succès des efforts internationaux et régionaux déployés dans le cadre de l'ONU, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Organisation, dépend de la volonté de toutes les parties concernées, internationales et régionales, de relever le défi à la paix et de leur prise de conscience de la nature désastreuse de toute autre alternative et du fait que le temps presse.

11. La proposition de paix de l'Égypte est bien définie et ses objectifs très clairs. Elle se fonde sur la reconnaissance des droits et l'exécution des engagements. Elle se fonde aussi sur l'exercice par les Palestiniens du droit naturel de tous les peuples à l'autodétermination, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien, leur droit absolu de choisir librement le système politique qu'ils estiment approprié à l'abri de toute intervention ou coercition, et le droit de tous à la sécurité et à l'existence, sans discrimination ni distinction.

12. L'Égypte, pleinement consciente de la véritable nature des relations qui prévalent au Moyen-Orient et de la dimension du conflit arabo-israélien, et après avoir pris soigneusement en considération l'équilibre international actuel et la période historique où nous vivons, a répondu à toutes les initiatives internationales constructives, notamment à celles des Nations Unies qui tendent à réunir une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

13. L'Égypte a appuyé cette invitation et y a répondu. Le Ministre égyptien des affaires étrangères a déclaré devant l'Assemblée générale : "Nous ne voyons pas pourquoi l'on ne tiendrait pas compte d'un tel appel et pourquoi l'on chercherait à nous en détourner. Nous devrions tous réfléchir sérieusement aux conséquences de la réponse positive de l'OLP qui a accepté cette initiative." [*Ibid.*, par. 116.] Cette position, que le Ministre des affaires étrangères de l'Égypte a fait connaître à l'Assemblée, constitue "un grand pas vers la paix".

14. L'Égypte a clairement expliqué sa position sur la proposition relative à la convocation de cette conférence internationale, laquelle position est reflétée dans le rapport du Secrétaire général [A/39/130 et *Add.1*].

15. Nous estimons que chacun doit garder à l'esprit les méthodes appliquées par les Nations Unies. En dernière analyse, elles offrent toutes les chances aux grandes puissances d'exercer leur responsabilité collective dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, comme défini dans la Charte des Nations Unies, et offrent à toutes les parties régionales, sur une base d'égalité, la possibilité de répondre aux appels et aux défis à la paix au Moyen-Orient. C'est là la clef de la paix et de la stabilité, grâce auxquelles il sera possible de consacrer toutes les capacités matérielles et humaines à la réalisation de progrès sur la voie de la prospérité de tous les peuples de la région.

16. Nous pensons que la sécurité arabe est indivisible, que le droit arabe est indivisible et que la paix arabe est indivisible. Forts de ces principes, nous sommes déterminés à suivre une voie menant à un règlement de paix global, juste et durable au conflit au Moyen-Orient et à son problème central : la question palestinienne.

17. Un examen approfondi du rapport du Secrétaire général [A/39/600] révèle le soin avec lequel il a été rédigé. En effet, il fait la lumière sur les divers aspects de la situation au Moyen-Orient, y compris sur l'évolution de la situation militaire eu égard aux opérations de maintien de la paix, sur la situation dans les territoires occupés, sur la question palestinienne — dans ses dimensions politiques et humaines — et sur la recherche d'un règlement pacifique du conflit.

18. Parmi les aspects les plus importants du rapport présenté par le Secrétaire général, il faut souligner le sérieux et la précision avec lesquels il dresse le cadre général, politique et organisationnel d'une solution qui permettrait de sortir de l'impasse et favoriserait l'amorce d'un dialogue sérieux et réaliste entre les parties concernées par le truchement du Conseil de sécurité en tant qu'organe de négociation approprié. Il souligne aussi la nécessité d'utiliser pleinement le Conseil de sécurité en tant qu'organe principalement responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de tirer avantage avec succès de son potentiel.

19. Il ressort du rapport du Secrétaire général que les visites de celui-ci avec les parties concernées dans la région du Moyen-Orient, y compris l'Égypte, ont donné à l'ONU la possibilité de connaître la position de ces parties ainsi que de souligner l'engagement de la communauté internationale de surmonter les obstacles en vue de raviver le dialogue et les négociations conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'Organisation.

20. Le Secrétaire général explique pourquoi le conflit arabo-israélien se poursuit depuis 37 ans, comment s'est établi un cercle vicieux de guerres destructrices parallèlement aux efforts de paix inspirés par une conscience plus vive des risques inhérents à la situation sans issue qui se perpétuait, et comment tout cela affecte l'avenir de la région. Nous partageons les vues que le Secrétaire général exprime dans son rapport, à savoir qu'il est nécessaire d'arriver à un règlement pacifique d'ensemble répondant aux conditions suivantes : retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés; respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chacun des États de la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de menaces ou d'actes de force; et, enfin, un règlement juste du problème palestinien, fondé sur la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination. Dans ce contexte, la question de Jérusalem demeure aussi d'importance primordiale.

21. Nous acceptons le cadre proposé par le Secrétaire général car nous y voyons une façon pratique d'aborder un règlement pacifique d'ensemble.

22. Nous applaudissons également aux idées constructives avancées par le Secrétaire général pour traduire le consensus international sur la nécessité de trouver un règlement pacifique par un processus de négociations, avec la participation de toutes les parties intéressées, mené dans le cadre du Conseil de sécurité, en tant qu'organe de négociations.

23. Il ne fait aucun doute que nous sommes en faveur des différents éléments ou conditions du règlement proposé par le Secrétaire général. En même temps, et comme le recommande le Secrétaire général, nous devrions incorporer les caractéristiques communes des diverses initiatives et propositions présentées au cours des années précédentes.

24. Le Secrétaire général a résumé la situation au Moyen-Orient de façon efficace et succincte. Nous espérons que chacun en comprendra les conséquences à long terme. Voilà entre autres ce qu'il dit :

"L'histoire du conflit arabo-israélien au Moyen-Orient et de la question de Palestine est ainsi mar-

quée par toute une série d'occasions manquées, ponctuées par des guerres et des actes de violence qui n'ont fait que compliquer encore la situation, causer de nouvelles souffrances et créer de nouveaux obstacles à la paix.

“Il me semble clair qu'aucune des parties à ce conflit historique et tragique ne peut espérer voir ses exigences maximums satisfaites s'il doit y avoir un état de paix réelle dans la région.” [*Ibid.*, par. 42 et 43.]

Le Secrétaire général ajoute encore : “Etant donné la tension grave qui existe au Moyen-Orient et l'apparition de nouveaux éléments dans la situation, rien ne serait moins réaliste que de compter que la situation actuelle de “ni guerre — ni paix” se maintiendra indéfiniment.” [*Ibid.*, par. 49.]

25. La communauté internationale persiste à juste titre à reconnaître l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force, principe qui figure dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ainsi que dans d'autres résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Il faut qu'il y ait retrait de tous les territoires arabes occupés — Rive occidentale, y compris la ville sainte de Jérusalem, Gaza et le territoire syrien des hauteurs du Golan.

26. Le défi que doit relever Israël aujourd'hui ne concerne pas la géographie ou la sécurité, mais plutôt l'histoire, alors que le monde entier exige qu'il reconnaisse la légitimité de l'indépendance de la Palestine et prenne la décision historique nécessaire de vivre en paix avec une entité nationale indépendante qui, comme Israël, a des droits. Relever ce défi empêchera le processus de paix de sombrer. La paix et la stabilité de la région sont en jeu.

27. Pour conclure, je dirai qu'après 37 ans de guerres et d'occasions perdues le Moyen-Orient et le conflit arabo-israélien se trouvent au seuil de changements qui pourraient susciter l'espérance ou au contraire laisser persister la frustration. Tâchons donc de ressusciter les espoirs d'une paix fondée sur la justice. Saisissons chaque occasion qui nous est offerte. Faisons une place au peuple palestinien au Moyen-Orient afin qu'il puisse exercer son droit à l'autodétermination et se joindre à la famille des nations et de la communauté internationale. En cette fin du xx^e siècle, nous demandons à nouveau que l'on ranime avec force le processus d'une paix intégrale fondée sur la justice. Il est temps de tourner la page et de regarder vers l'avenir.

28. M. PAPAORGJI (Albanie) [*interprétation de l'anglais*] : En examinant l'évolution des événements depuis la trente-huitième session de l'Assemblée générale, l'année dernière, on s'aperçoit hélas que rien n'a changé dans un sens positif dans la région du Moyen-Orient. Au contraire, la situation s'est détériorée. Indépendamment des documents publiés, des décisions prises ou des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale ou d'autres instances internationales, de nouveaux éléments sont venus s'ajouter aux conflits et aux tensions existants, rendant ainsi la situation encore plus tendue et plus explosive.

29. La délégation albanaise, comme par le passé, tient à rappeler au cours de cette session que la situation grave marquée par les tensions au Moyen-Orient

trouve sa source dans les activités agressives et annexionnistes des sionistes israéliens et dans la politique hégémonique que mènent les deux superpuissances, les impérialistes américains et les socio-impérialistes soviétiques. Le pétrole et la position géo-stratégique du Moyen-Orient sont à la base de leur rivalité acharnée sur les plans politique, militaire et économique. Le combat qu'elles se livrent pour obtenir l'hégémonie ainsi que le renforcement et l'expansion de leurs zones d'influence a rendu cette situation encore plus tendue et a transformé le Moyen-Orient en un foyer de tensions permanent. Les superpuissances ne peuvent dissimuler leur cruelle convoitise quand elles prétendent publiquement que cette région est, selon elles, une zone vitale pour leurs intérêts, pour la défense desquels elles n'hésitent pas à recourir aux menaces, et même à la menace des armes. En traitant toute la région, qui comprend divers pays et peuples souverains, comme leur propre territoire, les superpuissances apportent ouvertement et d'une manière arrogante la preuve de leur nature agressive.

30. Le fait qu'elles estiment que seules les superpuissances peuvent trouver une solution à la crise au Moyen-Orient et qu'elles seules peuvent et doivent avoir le dernier mot sur toutes les questions est devenu maintenant une règle de leur conduite. Mais la réalité d'aujourd'hui est telle que chacun doute qu'une solution puisse provenir de plans soviétiques ou américains.

31. Le temps qui s'est écoulé depuis la proclamation sensationnelle du plan Reagan, le 1^{er} septembre 1982, en est la preuve évidente. Depuis cette époque, notre délégation a estimé que ce plan ne servait pas et ne pourrait jamais servir les intérêts des peuples arabes, et en particulier ceux du peuple palestinien. Il vise essentiellement à renforcer les positions américaines ainsi que celles de son instrument, le sionisme israélien, dans la région. C'est précisément au cours de cette période et dans le contexte de ce plan que l'impérialisme américain a intensifié son intervention militaire au Moyen-Orient, alors qu'Israël se livrait à des actes d'agression barbares contre le Liban, où les Marines américains étaient également engagés. L'aviation et l'artillerie de la sixième flotte des Etats-Unis ont englouti alors la population sans défense de Beyrouth sous des tonnes de fer et de feu. Les Etats-Unis ont signé un accord d'alliance stratégique avec Israël dont le but principal était d'accroître l'appui politique à Israël ainsi que sa puissance militaire. A cette fin, les impérialistes américains élargissent leur assistance financière afin de permettre à Israël d'acheter des armes aux compagnies d'armement des Etats-Unis ou d'autres pays, renforçant ainsi leur propre industrie militaire.

32. On est logiquement en droit de se poser la question suivante : que peut faire Israël de tout cet arsenal militaire qui, par la puissance de feu, peut être comparé à celui des plus grandes puissances impérialistes ? Il est facile de répondre. Il s'en sert uniquement pour renforcer et perpétuer son occupation des terres arabes et, en même temps, pour réaliser d'autres plans dangereux. Ce n'est pas par hasard qu'immédiatement après la signature de cet accord d'alliance stratégique les sionistes israéliens ont fait preuve de moins de modération encore. Leur politique annexionniste a acquis de nouvelles dimensions. Le

processus de colonisation israélienne des territoires occupés a été accéléré. Le sud du Liban est occupé intégralement et les villes et les villages libanais subissent le régime militaire des sionistes. En d'autres termes, en mettant ainsi le monde entier devant un tel fait accompli, non seulement Israël ne peut accepter aucun retrait des territoires arabes occupés, mais en prétextant "la sécurité de ses frontières" il cherche à les étendre davantage.

33. Dans la situation qui règne au Liban et au Moyen-Orient en général, on peut déceler facilement les efforts que déploient les impérialistes américains pour impliquer leurs alliés, dans toute la mesure possible, dans les événements politiques et militaires qui s'y déroulent. En "internationalisant" les interventions dans la région tout en ne voulant pas être isolés sur le plan politique et militaire, les impérialistes américains cherchent en même temps à faire croire à une intervention commune de l'Ouest.

34. Par ailleurs, les socio-impérialistes soviétiques font de leur mieux pour exploiter la situation de la région afin de parvenir à leurs propres objectifs, gagner du terrain et saborder au maximum les initiatives américaines. Dans ces circonstances, ils ont proposé la convocation d'une conférence internationale qui, selon eux, résoudrait la crise du Moyen-Orient [voir A/39/368]. Mais il est très clair que la proposition soviétique n'est en rien nouvelle ni sur le fond ni sur la forme. Son but principal est de renforcer les positions de l'Union soviétique au Moyen-Orient aux dépens des impérialistes américains et de participer de façon plus présente et plus directe à l'évolution de tous les événements. Cette proposition, en elle-même, ne contient rien qui puisse servir les intérêts du peuple palestinien ou des autres peuples arabes. Cela est tout à fait conforme à la politique bien connue de l'Union soviétique, qui ne s'est jamais départie de son étiquette d'"amitié" avec les peuples arabes. Mais l'expérience a montré que chaque fois ses intérêts l'exigeaient, l'Union soviétique n'a jamais hésité à les poignarder dans le dos. La prétendue assistance soviétique aux peuples et aux pays arabes ne vise qu'à concrétiser ses intentions de les asservir.

35. La poursuite de la guerre fratricide entre l'Iran et l'Iraq depuis plus de quatre ans n'a fait qu'aggraver la situation dans la région. Ce sont les superpuissances qui, pour garantir leurs intérêts expansionnistes, ont suscité et provoqué cette guerre, avec les lourdes pertes causées aux peuples des deux pays, et qui s'efforcent maintenant de la prolonger.

36. Toutes ces activités hostiles menées contre les peuples arabes ont soulevé de nombreuses difficultés et ont causé de grandes souffrances, notamment pour le peuple palestinien. On ne saurait rester indifférent devant le génocide brutal dont ce peuple est victime et qui est souvent caractérisé par l'élimination physique de populations entières. Les années passent, mais Sabra et Chatila garderont la marque indélébile de la sauvagerie du sionisme israélien, qui mène une croisade sanglante contre le peuple palestinien.

37. Des vieillards, des adultes, des enfants ont été massacrés et le nombre impressionnant de victimes est là pour accuser avec force les sionistes israéliens. Rien ne peut justifier la déportation du peuple palestinien de sa patrie, où les générations se sont succédé pendant des milliers d'années. L'histoire n'a guère

connu une telle pratique de génocide. Pourtant, ceux qui se targuent d'être les champions de la défense des droits de l'homme ne semblent pas devoir s'y attarder.

38. Le peuple palestinien est devenu la cible de la politique impérialiste-sioniste parce que la lutte de ce peuple est l'un des principaux obstacles à la réalisation de ses plans. Les ennemis du peuple palestinien aimeraient que celui-ci rende les armes, abandonne sa lutte armée et se soumette au sort tragique dicté par les superpuissances et les sionistes. Ces derniers ont toujours tenté de semer la discorde au sein du mouvement de libération palestinien et de le dresser contre divers pays arabes. Mais les courageux et héroïques peuples arabes qui combattent depuis des siècles n'abandonneront pas leur lutte tant qu'ils n'auront pas recouvré leurs droits légitimes. Ils savent éviter les pièges et les complots pernicieux et trompeurs des superpuissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique, ainsi que ceux d'Israël. Le renforcement d'une unité authentique entre eux pour repousser et vaincre les forces conjointes d'Israël, des impérialistes américains, des socio-impérialistes soviétiques et des milieux réactionnaires est une nécessité de leur juste lutte. Seule une lutte farouche et inflexible fondée sur une unité arabe véritable conduira à la victoire.

39. Le peuple et le Gouvernement albanais ont toujours vigoureusement condamné les actes criminels des sionistes israéliens contre les Palestiniens et les autres peuples arabes. Ils condamnent leur génocide brutal qui ne connaît pas de frontières, leur occupation du sud du Liban et leur politique d'annexion dans son ensemble. En même temps, ils dénoncent la conspiration des deux superpuissances, qui ont provoqué, entretenu et orienté les tensions au Moyen-Orient en fonction de leurs objectifs et de leurs ambitions, allant même jusqu'à marchander entre eux pour sauvegarder leurs intérêts.

40. La synthèse de notre attitude de principe en faveur de la juste cause des peuples arabes frères se trouve dans l'extrait suivant d'un livre publié récemment, *Reflections on the Middle East*², dont l'auteur est le dirigeant du peuple albanais, le camarade Enver Hoxha :

"Nous avons toujours défendu et continuerons de défendre la juste cause des peuples arabes contre l'impérialisme, lesquels ont vu, voient et verront toujours que la petite Albanie socialiste n'a pas peur des impérialistes et des révisionnistes et qu'elle sera toujours une amie loyale et sincère des pays arabes, dans les bonnes heures comme dans les mauvaises."

41. M. ALATAS (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Diverses régions du monde connaissent aujourd'hui des crises et des situations de tension qui ne sont pas résolues, mais nulle part un conflit prolongé n'est porteur d'un danger aussi tangible pour la paix et la sécurité internationales qu'au Moyen-Orient.

42. Après bientôt 40 années, le conflit arabo-israélien n'est toujours pas réglé. La recherche d'une paix durable dans cette région explosive est bloquée dans un cycle des plus déprimants, passant d'une crise à l'autre, d'une guerre à une initiative fébrile de paix, pour retomber dans la guerre, et ainsi de suite, sans jamais s'éloigner sensiblement de l'impasse qui se prolonge, ou qu'on a laissé se prolonger. Entre-temps,

loin d'offrir de nouvelles chances de solution, le retard persistant a ajouté de nouvelles complications et des dimensions plus dangereuses au conflit.

43. L'Organisation des Nations Unies qui, dès son origine, a été saisie de ce problème dans ses divers aspects, ne peut cependant être tenue pour responsable de cette impasse. Au fil des années, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté des dizaines de résolutions et de décisions dans le but de créer les conditions nécessaires à une paix juste et durable dans la région. Mais tous ces efforts se sont heurtés à l'intransigeance impudente d'Israël et à son profond mépris des normes internationales de comportement civilisé.

44. Encouragé par l'appui presque inconditionnel que lui apportent ses puissants amis et protecteurs, Israël a couramment bafoué les principes fondamentaux et les décisions de l'Organisation. Comme l'ont montré à nouveau les événements de l'année écoulée, Israël s'obstine dans ses efforts pour imposer par la force des armes ses propres desseins agressifs et expansionnistes dans la région, opposant un défi arrogant aux condamnations du monde entier.

45. Deux ans et demi après l'invasion brutale du Liban, les troupes israéliennes occupent toujours certaines parties du territoire libanais. En réalité, leur présence illégale et prolongée dans le sud du Liban ne fait que confirmer l'opinion selon laquelle le but ultime d'Israël a toujours été la partition *de facto* de ce pays. A la lumière de ces faits, les déclarations du régime de Tel-Aviv, aux termes desquelles il serait prêt à négocier le retrait de ses forces d'occupation, sous l'égide des Nations Unies, ne peuvent être acceptées *a priori*. Ma délégation, pour sa part, ne sera convaincue de la bonne foi d'Israël que lorsqu'il se conformera aux exigences du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

46. Par ailleurs, ma délégation se trouve très encouragée de constater qu'après un processus ardu de réconciliation nationale le Liban se voit doté aujourd'hui d'un nouveau gouvernement d'unité nationale. L'Indonésie apporte tout son appui au Gouvernement et au peuple libanais dans leurs efforts pour consolider davantage la résistance nationale et rétablir l'intégrité territoriale du Liban en assurant le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les forces israéliennes jusqu'aux frontières internationalement reconnues.

47. L'année écoulée a également vu la poursuite du programme de colonisation et de judaïsation des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, y compris Jérusalem et les hauteurs du Golan, qui vise à changer le statut juridique et la composition démographique de ces territoires. L'infâme politique de colonies de peuplement pratiquée par Israël se poursuit sans relâche et s'est même accélérée. Les Arabes palestiniens, sur la Rive occidentale et dans tous les territoires sous domination israélienne, ont été soumis à des mesures et à des pratiques encore plus dures destinées à terroriser et à intimider la population et à l'amener à accepter de quitter sa terre ancestrale; leurs droits de l'homme les plus élémentaires et leurs libertés civiles continuent d'être impitoyablement foulés aux pieds. C'est l'intensification de cette politique systématique d'oppression et de répression qui constitue l'amère réalité au Moyen-Orient aujourd'hui

et qui rend encore plus difficile la solution du conflit.

48. Il est évident que la responsabilité de cet état de choses incombe carrément à Israël, dont la politique et les actions ont toujours été la cause profonde des tensions et des conflits exacerbés dans la région. Il est tout aussi évident, cependant, que le recours à la force des armes et à des politiques basées sur de purs calculs de force n'a jamais apporté une sécurité plus grande à Israël ni la paix au Moyen-Orient.

49. Pour l'Indonésie et la vaste majorité de l'humanité, le problème du Moyen-Orient est considéré dans son essence, à juste titre, comme un problème de justice : la justice qui garantit l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à un Etat indépendant en Palestine; la justice qui exige le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes qu'il occupe depuis 1967, y compris Jérusalem; la justice qui garantit la nécessité fondamentale pour les Etats de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres, à l'abri de l'agression et de l'occupation étrangère; enfin, la justice qui reconnaît le droit pour l'OLP, le seul représentant légitime du peuple palestinien, de participer sur un pied d'égalité à tous les efforts et négociations pour trouver un règlement pacifique au Moyen-Orient. Tels sont les éléments essentiels sur lesquels devrait reposer une paix globale et durable.

50. Il est très affligeant de constater, cependant, que, pour les grandes puissances, le conflit arabo-israélien semble être conçu avant tout en termes de lutte pour le pouvoir mondial, pour laquelle il faut forger des alliances stratégiques et d'où l'on ne saurait exclure un affrontement armé. Si telle devait être la perception dominante dans notre recherche d'une solution au Moyen-Orient, les risques d'une conflagration mondiale pourraient fort bien devenir une réalité imminente.

51. Mon gouvernement a donc toujours été très conscient de la nécessité, pour nous tous, de persévérer dans la seule voie raisonnable qui permette d'aboutir à un règlement pacifique et global, grâce à un processus de négociation mettant en jeu le seul mécanisme international que nous ayons créé collectivement et conçu à cette fin même : l'Organisation des Nations Unies.

M. Helgason (Islande), vice-président, prend la présidence.

52. A ce stade, ma délégation voudrait rappeler que la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui s'est tenue à Genève du 29 août au 7 septembre 1983, a décidé à l'unanimité de demander la convocation d'une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient, appel qui a été approuvé par la suite par l'Assemblée générale dans sa résolution 38/58 C.

53. L'appui que l'Indonésie a accordé à la conférence proposée se fondait sur la conviction qu'une telle conférence pourrait, en effet, servir de cadre de négociation viable et efficace où les divers aspects interdépendants du conflit arabo-israélien, ainsi que la multiplicité des intérêts opposés qui en découlent, pourraient être étudiés de façon équitable et globale. Elle fournirait en outre un forum où toutes les parties intéressées pourraient discuter sur un pied d'égalité, y compris l'OLP.

54. La résolution 38/58 C priait également le Secrétaire général d'entreprendre des consultations et de recueillir les vues des membres du Conseil de sécurité et des gouvernements directement intéressés au conflit arabo-israélien sur l'organisation de la conférence. Le Secrétaire général nous a rendu compte des résultats de ses efforts [voir A/39/130 et Add.1]. Bien qu'une grande majorité des gouvernements consultés aient approuvé pleinement la convocation de la conférence de la paix, certains d'entre eux présentant des propositions importantes sur divers aspects, plusieurs ont répondu de façon négative. Ma délégation regrette donc vivement que, sur la base de ces réponses, le Secrétaire général, dans son rapport ultérieur, ait dû conclure que "les conditions requises pour convoquer avec des chances de succès la conférence proposée ne sont pas remplies à l'heure actuelle" [A/39/600, par. 40].

55. Si l'Indonésie ne se fait pas d'illusion et ne pense pas que l'objectif d'une conférence de la paix pourra être atteint facilement, elle reste convaincue que ce n'est que grâce à une diplomatie patiente et à des négociations constructives qu'un règlement pacifique et durable du problème du Moyen-Orient pourra être trouvé. Il ne fait non plus aucun doute que tout progrès et succès dans ce domaine dépendront essentiellement de la volonté politique et de l'appui des grandes puissances, en particulier des deux super-puissances. Nous sommes donc complètement d'accord avec le Secrétaire général pour que les Nations Unies redoublent d'efforts pour trouver les moyens qui permettront de progresser sur la voie d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Nous pensons, comme lui, qu'étant donné la nécessité urgente de sortir de l'impasse actuelle il devrait encore être possible de concevoir, dans le cadre général de la conférence internationale de la paix, un processus de négociation ou une structure acceptable pour toutes les parties intéressées, car la solution de rechange ne serait qu'un glissement inexorable vers un nouveau cycle de violence et de guerre encore plus destructeur, dont les conséquences seraient désastreuses non seulement pour la région mais pour le monde entier.

56. M. TSVETKOV (Bulgarie) : Depuis de longues années, la situation au Proche-Orient est au centre de l'attention mondiale. Pendant toutes ces années, l'Organisation des Nations Unies a adopté un grand nombre de résolutions et décisions en vue de la solution pacifique et juste du conflit, mais elles ne sont toujours pas appliquées et la situation reste extrêmement tendue et explosive. La crise s'éternise et peut à tout moment se transformer en un conflit armé avec des conséquences imprévisibles.

57. Pour le monde entier, il n'y a pas l'ombre d'un doute que la crise au Proche-Orient est une suite directe de la politique expansionniste de l'Etat d'Israël. De 1948 à ce jour, il a mené cinq guerres d'agression et il a occupé, depuis 1967, la rive occidentale du Jourdain, la bande de Gaza, les hauteurs du Golan et le sud du Liban. Il poursuit une politique de colonisation des territoires occupés. Il étend le réseau de ses colonies de peuplement militaires en augmentant continuellement le nombre de colons. On voit se confirmer ses projets d'en accroître le nombre jusqu'à 1,4 million. De la tribune même de la Knesset sont lancés, par des éléments chauvins rêvant du

grand Israël, des appels à l'annexion complète des territoires occupés.

58. Au cours des dernières années, Tel-Aviv a ajouté une nouvelle page de violence aux annales du conflit du Proche-Orient. Une armée israélienne de 100 000 hommes a envahi le Liban, semant la mort et la dévastation sur son chemin. Dès le début, les visées de cette agression n'étaient un secret pour personne : s'emparer d'une nouvelle place d'armes stratégique, écraser les forces nationales patriotiques et la résistance palestinienne. Dans l'opération au Liban, Tel-Aviv voyait une possibilité de porter, entre autres, un coup écrasant à la République arabe syrienne, dont les positions anti-impérialistes avaient plus d'une fois déjoué ses visées militaristes. Et c'est précisément son aventure au Liban qui l'a couvert d'opprobre : la machine militaire israélienne a organisé le massacre de centaines de milliers d'innocents — femmes, enfants et vieillards — dans les camps de Sabra et Chatila.

59. L'agression d'Israël a causé des souffrances et misères indicibles aux pays et aux peuples arabes. Mais la principale victime de ses ambitions de conquête est le peuple arabe de Palestine.

60. Depuis des décennies, des millions de Palestiniens vivent chassés de leurs foyers et on leur refuse le droit sacré d'avoir une patrie. Dans les terres occupées, leurs droits nationaux sont cruellement foulés aux pieds. Ils sont l'objet d'une exploitation grossière, d'un arbitraire policier et d'une discrimination nationale. Toute la machine militaire d'Israël obéit à présent à l'objectif qui est de détruire le mouvement palestinien de libération nationale et d'effacer la question de Palestine de l'ordre du jour des problèmes mondiaux. Tout ceci, en violation flagrante des principes du droit international et des décisions de l'Organisation des Nations Unies, au mépris de l'opinion publique internationale maintes fois exprimée.

61. Pour ce qui est des causes de la grave situation au Proche-Orient, il est évident même pour toute personne non avisée que c'est uniquement grâce à l'assistance militaire, financière, politique et diplomatique des Etats-Unis qu'Israël s'avère en mesure de réaliser ses grandes opérations de piraterie et d'ignorer en les défiant autant la Charte des Nations Unies que les appels de l'Organisation mondiale. De leur côté, les Etats-Unis voient Israël comme l'instrument principal de leur stratégie à long terme dans cette région, stratégie visant à imposer leur domination militaire et politique sur ce carrefour des trois continents dans l'hémisphère Est, ainsi que leur contrôle sur les richesses naturelles du monde arabe et, avant tout, sur ses ressources pétrolières.

62. L'essence anti-arabe de cette alliance américano-israélienne s'est manifestée au cours des dernières années de la façon la plus claire. Elle fonde sa tactique sur l'imposition d'accords séparés avec les Etats arabes, suivant le principe classique selon lequel il faut diviser pour régner. Tel a été finalement le sens des accords de Camp David connus pour leur triste gloire, qui n'ont conduit qu'à l'escalade de la crise; tel est le sens aussi de leurs dernières variantes en date. L'humiliant accord monté en mai 1983 entre Israël et le Liban, autre tentative désespérée pour imposer ce système, visait pratiquement la partition du Liban, sa transformation en protectorat étranger

et en avant-poste pour des attaques contre les pays arabes voisins.

63. Les événements qui ont suivi ont illustré les possibilités limitées des colonisateurs nouveaux. Signé à l'ombre des canons, ce honteux document a été révoqué grâce à l'opposition farouche des patriotes libanais et des Etats arabes progressistes. Il a été prouvé, une fois de plus, qu'il est difficile, aujourd'hui, de mettre à genoux un peuple par la force des baïonnettes, voire des expéditions de repréailles ou des armadas.

64. Les derniers développements montrent que l'urgence d'un règlement pacifique du problème du Proche-Orient reste toujours aussi grande. L'analyse de son histoire révèle que ses diverses composantes sont étroitement liées et interdépendantes. Le sentier des solutions partielles et de l'approche sélective est plein de dangers et conduit à l'impasse. Tenter de renforcer la sécurité de l'un en foulant aux pieds les droits légitimes des autres n'est qu'un pas vers l'éternisation et l'aggravation du conflit.

65. Vu la gravité de la situation internationale actuelle, la communauté mondiale a raison de rechercher une solution au problème du Proche-Orient qui puisse prendre en compte tous ses aspects, les intérêts vitaux des peuples de la région, ainsi que ceux de la paix et de la sécurité internationales renforcées. Telle est l'approche de la République populaire de Bulgarie qui se fonde sur le principe de l'inadmissibilité de l'annexion de territoires étrangers par la voie de l'agression. Cette position constante des pays socialistes a été exprimée dans la Déclaration politique adoptée lors de la réunion du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie, tenue à Prague les 4 et 5 janvier 1983³, ainsi que dans nombre d'autres initiatives et propositions bien connues.

66. La proposition soviétique du 29 juillet dernier [A/39/368], qui offre des repères de base en vue de la solution globale du problème du Proche-Orient et ouvre une perspective claire pour l'établissement d'une paix juste et durable dans la région, a été accueillie avec beaucoup d'intérêt. Elle a été qualifiée de positive par de nombreux chefs d'Etats et dirigeants politiques.

67. La République populaire de Bulgarie partage entièrement l'idée que la première condition irremplaçable pour la solution du problème reste la libération de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 à ce jour et la liquidation des colonies du peuplement israéliennes qui y sont installées. De même, il est nécessaire que soit garanti dans la pratique le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre Etat, ce qui sera d'une importance décisive pour la normalisation de la situation au Proche-Orient. Possibilité devra également être donnée aux réfugiés de Palestine de rentrer dans leurs foyers ou d'être indemnisés pour leurs biens.

68. Le règlement du problème devra garantir dans la pratique le droit de tous les peuples à vivre et à développer dans l'indépendance et la sécurité, et dans le respect de la réciprocité absolue. La seule voie réelle pouvant conduire à cette fin est la cessation de l'état de guerre entre les pays arabes et Israël et l'engagement par toutes les parties au conflit, Israël et l'Etat de Palestine compris, de respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale d'autrui et de résoudre leurs différends par des moyens pacifiques.

69. Un important instrument de stabilisation d'un tel règlement sera l'adoption de garanties internationales pour le règlement pacifique, le rôle de garant pouvant être confié aux membres permanents du Conseil de sécurité ou au Conseil de sécurité dans son ensemble.

70. L'initiative soviétique a, selon nous, le mérite de mettre concrètement au point l'idée de la conférence internationale sur le Moyen-Orient lancée depuis longtemps par les pays socialistes et bénéficiant d'un large appui international. La délégation bulgare n'a cessé d'exprimer la certitude qu'une telle conférence, sous l'égide des Nations Unies, offre le mécanisme le plus approprié pour la solution des problèmes complexes du Proche-Orient. Il est naturel que participent à cette conférence tous les Etats arabes ayant des frontières communes avec Israël, soit la Syrie, la Jordanie, l'Egypte et le Liban, et Israël bien entendu, ainsi que l'OLP, en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien. Il est normal également que l'Union soviétique et les Etats-Unis prennent part à cette conférence vu que, historiquement, ils jouent un rôle important dans les affaires de la région et qu'ils ont été les coprésidents de la conférence précédente sur le Proche-Orient. Il est également logique de prévoir la participation, d'un commun accord, de certains autres Etats susceptibles d'influer en faveur de la solution des problèmes discutés.

71. Je voudrais faire remarquer que les positions constructives des Etats socialistes, y compris celles de la proposition soviétique du 29 juillet 1984, sont en harmonie avec les principes énoncés dans la Déclaration finale adoptée le 9 septembre 1982 par la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fès⁴, tout comme avec les résolutions bien connues de l'ONU sur les problèmes du Proche-Orient.

72. Pour conclure, je tiens à souligner que la République populaire de Bulgarie a toujours suivi avec intérêt et une préoccupation sincère le développement de la situation dans cette région. Mon pays ressent comme très proches et compréhensibles les aspirations légitimes des peuples arabes et appuie entièrement leur lutte héroïque pour la liberté, l'indépendance et le progrès social.

73. Les intérêts vitaux des peuples du Proche-Orient, tout comme les intérêts de la paix et de la sécurité du monde, exigent que l'Organisation et tous ses Etats Membres déploient le maximum d'efforts pour qu'il soit très rapidement mis fin au foyer de tensions dans cette partie du monde tant éprouvée. Pour ce qui est de la Bulgarie, elle continuera, à l'avenir, d'œuvrer en faveur du règlement pacifique, juste et durable du conflit du Proche-Orient.

74. M. WASIUDDIN (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : Le Secrétaire général, dans son rapport sur la situation au Moyen-Orient, a indiqué ce qui suit :

« La recherche d'un règlement pacifique au Moyen-Orient a suivi une évolution qui n'est devenue que trop familière. Chacune des cinq guerres destructrices qui n'ont rien résolu a été suivie d'un nouvel effort de paix, inspiré par une conscience plus vive des risques inhérents à la situation sans issue qui se perpétuait. Chaque fois, des propositions étaient faites et, dans certains cas, aboutissaient à un accord partiel, mais l'effort de paix était vite bloqué en raison de l'intransigeance de l'une

ou l'autre des parties. Avec le temps, on perdait le sentiment de l'urgence de la situation et on laissait de nouveau l'impasse persister jusqu'à la grande crise suivante." [A/39/600, par. 35.]

75. Aucune autre question dans l'histoire contemporaine n'a été autant discutée, et pourtant le problème n'est toujours pas réglé et continue de menacer la paix et la sécurité internationales en dépit des appels presque unanimes de la communauté internationale. Bien au contraire, la situation n'a cessé de se détériorer, même l'année dernière, ce qui a encore aggravé une situation déjà explosive dans la région. Nous faisons face maintenant à une situation totalement inacceptable créée par la politique inchangée d'agression, d'occupation et d'expansion que suit Israël. La population des territoires arabes et palestinien occupés a été soumise aux pires formes de harcèlement et de persécution. La politique et les récentes actions d'Israël ont abondamment prouvé que son seul désir est d'accroître la tension dans la région et de déjouer toute initiative internationale visant à résoudre pacifiquement le problème du Moyen-Orient.

76. La situation explosive qui existe actuellement au Moyen-Orient est la conséquence directe d'une injustice historique qui a voulu qu'avec la création d'Israël un peuple étranger ait été virtuellement imposé au sein du monde arabe. Cet Etat nouvellement créé, qui a reçu une aide importante dans les domaines économique, politique et militaire de la part de ses alliés et amis, a adopté, dès le début, une politique agressive et hostile à l'égard de ses voisins arabes. En violation du droit international et de la Charte des Nations Unies, Israël, sous le prétexte de la légitime défense, s'est livré à toute une série d'agressions et a occupé d'immenses territoires arabes. En dépit des appels répétés de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, Israël a refusé d'évacuer les territoires arabes et palestinien occupés. Tous les efforts déployés par les Nations Unies pour faire justice aux peuples arabes et palestinien qui souffrent ont été délibérément rejetés avec arrogance par Israël qui, ouvertement, refuse d'entendre la voix de la communauté internationale.

77. Devant un consensus universel de plus en plus marqué en faveur de la cause arabe et palestinienne, Israël, récemment, a encore intensifié sa politique d'agression, de colonies de peuplement illégales et d'annexion. Les tentatives faites par Israël pour annexer et modifier le statut de la ville sainte de Jérusalem et des hauteurs syriennes du Golan ont été condamnées sans équivoque par la communauté internationale et déclarées nulles et non avenues. Puis, en 1982, Israël a envahi le Liban et, malgré les résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, a continué d'occuper une grande partie de ce pays.

78. Poursuivant sa politique de terrorisme d'Etat, Israël a également intensifié ses mesures de répression barbares dans les territoires occupés suivant son dessein impitoyable qui est d'éliminer le peuple palestinien et son seul représentant légitime, l'OLP. Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants innocents ont été massacrés, mais l'héroïque peuple palestinien a montré qu'il ne pouvait pas être asservi par la violence et qu'il ne le serait pas. Les jeunes Palestiniens qui ont fait le sacrifice de leur vie la semaine dernière

encore ont prouvé une fois de plus qu'on ne peut dénier au peuple palestinien ses droits inaliénables. De même, les derniers événements ont prouvé que son seul représentant légitime, l'OLP, ne peut être réduit au silence.

79. Il est maintenant universellement reconnu que la question de Palestine est au cœur du problème du Moyen-Orient et que par conséquent il n'est pas possible d'envisager un règlement des problèmes au Moyen-Orient si les droits nationaux légitimes et inaliénables du peuple palestinien ne sont pas pleinement rétablis. Le Bangladesh a déjà, dans le passé, réitéré sa ferme conviction que tout effort positif tenté pour faire régner la paix dans la région doit se fonder sur une solution globale du problème.

80. C'est dans ce contexte que le Conseiller aux affaires étrangères du Bangladesh, M. Humayun Rasheed Choudhury, dans la déclaration qu'il a faite le 1^{er} octobre dernier devant l'Assemblée générale, a résumé notre position dans les termes suivants :

"La tragédie de la Palestine constitue la tragédie de notre temps. Aucune autre question récente n'a suscité autant d'attention et d'inquiétude que le sort des Palestiniens. Depuis plus de 30 ans, la communauté internationale est témoin des souffrances et des angoisses de la population palestinienne qui a été chassée par la force de ses foyers et de sa terre. Il est maintenant universellement reconnu que le cœur du problème est la restauration des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit de créer son propre Etat avec pour capitale Jérusalem. Il est regrettable qu'Israël continue de faire fi des décisions et résolutions des Nations Unies et persiste dans son occupation illégale des territoires arabes et palestiniens, notamment la ville sainte d'Al Qods Al Charif. La position du Bangladesh sur cette question a toujours été ferme et constante. Nous n'avons cessé d'apporter notre soutien à nos frères palestiniens dans leur lutte pour le recouvrement de leurs droits inaliénables à l'autodétermination sous la direction de l'OLP, leur seul et légitime représentant. Nous condamnons la poursuite de l'occupation israélienne des territoires arabes et palestiniens, ainsi que la création de colonies de peuplement sur les terres occupées. Nous sommes persuadés que cette situation exige un règlement global du problème, qui doit se fonder sur le retrait total et inconditionnel des troupes israéliennes de tous les territoires arabes et palestiniens et sur le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous sommes également convaincus que la participation de l'OLP dans le processus de paix, sur un pied d'égalité avec toutes les autres parties, est indispensable. C'est dans ce contexte que nous avons accordé notre plein appui au plan de paix arabe, en tant que base saine en vue de l'instauration de la paix dans la région. Nous félicitons le Secrétaire général pour les efforts sincères et inlassables qu'il a déployés en vue de la restauration de la paix dans la région." [15^e séance, par. 129.]

81. L'évolution de la situation dans la région depuis près de 40 ans a montré clairement que le problème très complexe du Moyen-Orient ne peut être résolu par quelques pays ou, en d'autres termes, par une grande puissance et ses alliés. De telles initiatives

seront fortement entachées de partialité, ne servant que d'étroits intérêts nationaux, au détriment des droits légitimes du peuple palestinien. La situation exige clairement qu'un effort international soit fait sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour que les intérêts et les droits de toutes les parties intéressées soient satisfaits et respectés de manière totalement impartiale et rationnelle en vue de parvenir à un règlement juste, viable et durable du problème.

82. C'est dans ce contexte que la proposition de tenir une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient revêt une importance particulière. Une telle conférence, inutile de le souligner, devra procéder par étapes : tout d'abord avec les parties directement concernées, y compris l'OLP et les grandes puissances, en particulier les Etats-Unis et l'Union soviétique ; puis, progressivement, ce processus devra s'élargir pour inclure toutes les parties qui s'intéressent à la région et, enfin, la communauté internationale tout entière. Ce qu'il faut, pour entamer ce processus, c'est la volonté politique nécessaire, en particulier celle des grandes puissances, qui sont en position d'influencer les événements dans la région. La situation au Moyen-Orient a déjà atteint une étape explosive et tout autre délai apporté à la mise en marche du processus de paix pourrait déclencher une crise incontrôlable qui rendrait extrêmement difficile, voire impossible, le rétablissement de la paix dans la région.

83. Le Bangladesh a donc constamment appuyé l'appel en faveur de la convocation, le plus tôt possible, d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Il est vital, à nos yeux, que toutes les parties au conflit actuel au Moyen-Orient participent à cette conférence, y compris l'OLP, de même que les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous sommes donc très reconnaissants au Secrétaire général des efforts qu'il déploie à cette fin. Nous sommes quelque peu déçus de constater, en lisant son dernier rapport, que "les conditions requises pour convoquer avec des chances de succès la conférence proposée ne sont pas remplies à l'heure actuelle" [A/39/600, par. 40]. Mais nous partageons son avis lorsqu'il dit :

"Ce dont on a besoin maintenant, me semble-t-il, c'est d'un cadre pour les négociations et d'une structure à l'abri de laquelle les contacts nécessaires pourraient être noués selon les besoins des problèmes qui seraient examinés. C'est cette sorte de cadre, ou d'auspices, qui pourrait, à mon sens, répondre le mieux aux besoins de toutes les parties au conflit du Moyen-Orient." [Ibid., par. 47.]

Nous apprécions vivement les efforts persistants déployés par le Secrétaire général en vue de mettre en marche le processus de paix.

84. A la veille du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, il faut redoubler d'efforts sur le plan international pour amorcer le processus de paix dans la région. La communauté internationale est déjà saisie du plan arabe de paix, qui a été adopté le 9 septembre 1982 par la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fès⁴, et que ma délégation a pleinement appuyé en tant que base valable pour le rétablissement de la paix au Moyen-Orient, de même que d'autres plans qui ont été proposés par diverses sources. Agissons donc avec décision, à cette session, pour entamer le processus de paix. Les buts et principes de la Charte des Nations Unies sont tout aussi

valables aujourd'hui qu'ils l'étaient lors de la fondation de l'Organisation. Le meilleur hommage que nous puissions rendre à cette grande organisation mondiale, à la veille de ce moment historique, c'est de faire un effort résolu pour rétablir la paix au Moyen-Orient, sur la base des principes sacrés énoncés dans la Charte.

85. M. BOUZIRI (Tunisie) : Il est devenu d'usage qu'après chaque agression israélienne contre les Etats arabes des initiatives de paix soient mises en avant pour tenter de résoudre le conflit arabo-israélien. Il est également devenu d'usage qu'après chacun de ses forfaits, Israël se cantonne dans une position intransigeante faite de défi à la légalité internationale et du déni des droits des autres. Cette constatation qui, hélas, a été prouvée maintes fois par l'aventurisme des dirigeants israéliens qui se sont succédé a été vérifiée à nouveau après l'agression israélienne du Liban.

86. Pour la première fois dans l'histoire du conflit, quatre projets de paix ont vu le jour et redonné espoir à une communauté internationale durement éprouvée par la persistance d'un foyer de tension qui menace gravement la paix et la sécurité internationales. Aussitôt que leurs auteurs les ont annoncées, les initiatives en question ont été rejetées par des dirigeants israéliens très peu enclins à prendre en compte les préoccupations de la communauté internationale.

87. Plus de deux ans après l'invasion du Liban, les diverses initiatives de paix restent du domaine des vœux pieux malgré l'enlissement des forces d'occupation et les péripéties qui ont abouti au départ de Begin et à la mise en veilleuse des visées israéliennes sur le Liban.

88. La Tunisie, qui reste attachée à la légalité internationale et au rôle qu'est appelée à jouer l'Organisation des Nations Unies dans ce conflit, regrette vivement le constat d'échec que nous enregistrons aujourd'hui, suite à l'attitude inflexible des dirigeants israéliens.

89. Israël refuse avec acharnement l'idée de l'établissement d'un Etat palestinien, en dépit du consensus international. Israël marque de plus en plus son intention d'annexer les territoires occupés par la force des armes. Israël continue d'exproprier et de confisquer des terres palestiniennes et arabes, d'arrêter et d'expulser des Palestiniens. Israël poursuit fiévreusement l'établissement de colonies de peuplement dans les territoires occupés, dans le but d'étouffer les villes et villages arabes et de forcer leurs habitants à les quitter. Au nom d'un concept fumeux de sécurité, Israël bombarde le réacteur nucléaire iraquien, transforme le sud du Liban en poste avancé d'observation et resserre son étai sur la Cisjordanie et la bande de Gaza. Pis encore, Israël entretient le doute quant à ses frontières véritables dans l'espoir de réaliser ce qu'il appelle "Eretz Yisrael".

90. Plus de 35 ans après la création d'Israël, la communauté internationale a eu amplement le temps de constater que ce pays est un danger pour la paix et que le qualificatif d'"Etat pacifique" que lui a conféré la résolution 273 (III) de l'Assemblée générale du 11 mai 1949 était d'autant plus injustifiable que déjà, entre le 29 novembre 1947 et le 11 mai 1949, les troupes israéliennes s'étaient emparées, au mépris des Nations Unies, des territoires de la zone attribuée aux Arabes de Palestine.

91. Le Comte Bernadotte remarquait à juste titre : "Les Nations Unies ont mis le devoir impérieux d'appliquer à cet Etat" — il s'agit d'Israël — "le régime du mandat international pour déterminer le système fonctionnel de l'Etat et pour mesurer la compétence de son pouvoir public et sa conduite dans la société étatique."

92. Il est évident, aujourd'hui, que ce genre d'omission, en plus des circonstances et pressions qui ont abouti à la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale du 29 novembre 1947 et qui ont été évoquées dans les Mémoires de l'ancien président des Etats-Unis, Harry Truman, est à l'origine de la situation explosive au Moyen-Orient, et notamment de la grave injustice commise à l'égard du peuple palestinien.

93. Notre intention n'est pas de revenir sur les faits historiques du problème palestino-Israélien d'abord, et arabo-Israélien ensuite, mais seulement d'évoquer l'idée que la politique du fait accompli, qui sous-tend l'idéologie sioniste, a été expérimentée, hélas, avec succès dès l'annonce du processus d'implantation d'Israël.

94. L'expansionnisme israélien est fait d'une série de faits accomplis, dont le dernier en date est l'invasion du Liban. Peu importe le prétexte invoqué pourvu que l'objectif soit clair ! C'est là l'attitude déplorable que prennent les dirigeants israéliens lorsqu'ils font face au problème arabo-Israélien.

95. La politique de colonisation promue par les dirigeants d'Israël nous préoccupe au plus haut point. Si les gouvernements qui se sont succédé depuis 1967 ont nettement encouragé et fait progresser l'établissement de colonies de peuplement dans les territoires occupés, le gouvernement Begin, en particulier, n'a pas manqué de se prévaloir d'arguments talmudiques pour affirmer l'appartenance même de la Cisjordanie à ce qu'il appelle la "terre d'Israël". Son objectif déclaré était d'avoir 100 000 colons sur la Rive occidentale aussi rapidement que possible. Ce chiffre serait, à son avis, "une masse critique" et aucun gouvernement israélien par la suite ne pourrait donner son accord à un retrait des territoires occupés.

96. Cette intention de judaïser les territoires occupés, ou du moins d'y noyer la population palestinienne en étouffant politiquement, économiquement et même numériquement les villes et les villages arabes, est basée sur des arguties de sécurité, sur le mythe d'un danger arabe qui guetterait Israël et tant d'autres considérations contraires à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies.

97. Les dirigeants d'Israël mettent l'accent sur le rôle stratégique fondamental que jouent les colonies. En janvier 1977, Yitzhak Rabin, alors premier ministre d'Israël, a déclaré que les colonies de peuplement renforçaient la sécurité d'Israël et donnaient une base solide à son argument consistant à réclamer la paix avec des frontières défendables. Yigal Allon estimait que les colonies étaient implantées dans des zones stratégiquement importantes le long des frontières existantes et à proximité de zones susceptibles de devenir des frontières dans l'avenir.

98. Le processus que les dirigeants israéliens considèrent irréversible s'est accéléré au lendemain de l'invasion du Liban et des propositions de paix présentées par le président Reagan le 1^{er} septembre 1982¹.

Nous assistons actuellement à la judaïisation accélérée de la ville sainte d'Al Qods, et d'Al Khalil, et d'autres villes palestiniennes, en application d'un plan qui vise sans doute à chasser graduellement les habitants palestiniens et à installer à leur place des familles juives.

99. La constitution de milices juives qui sèment la terreur parmi les habitants palestiniens est, à l'évidence, favorable à la politique de grignotage des territoires arabes occupés.

100. Le mouvement Kach de Meir Kahane, adepte de la violence contre les Palestiniens des territoires occupés, a consacré cette tendance raciste déplorable dont se défendent en vain les dirigeants israéliens. Dans son livre intitulé *L'affaire Israël, le sionisme politique*⁵, Roger Garaudy estime que "le racisme du sionisme politique est un système parfaitement cohérent qui inspire toute la législation et toute la pratique de l'Etat d'Israël".

101. La pratique d'Israël dans les territoires arabes occupés consiste actuellement à resserrer l'étau autour des centres d'habitation arabes, à "densifier" les colonies déjà établies et à en créer d'autres, de sorte que d'ici 1987, 175 colonies seraient créées, dans lesquelles s'installeraient un quart de million de Juifs.

102. Le plan préparé par Matityahu Droblès sur le peuplement en Cisjordanie ainsi que les documents de l'Organisation sioniste mondiale sur l'extension des points de peuplement témoignent clairement des intentions annexionnistes des dirigeants israéliens en dépit des conventions et des règles pertinentes du droit international.

103. Malgré le refus du Gouvernement israélien d'admettre que la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949⁶, est applicable aux territoires occupés, sous prétexte qu'avant la guerre de 1967 la Jordanie et l'Egypte n'exerçaient pas de souveraineté légitime respectivement sur la Rive occidentale et la bande de Gaza, son applicabilité a été affirmée par le Comité international de la Croix-Rouge, par l'Organisation des Nations Unies et par la plupart des gouvernements dans le monde.

104. Leonard Meeker, avocat et ancien conseiller juridique du Département d'Etat des Etats-Unis, a émis l'opinion suivante sur la question de l'établissement de colonies dans les territoires arabes :

"L'implantation de colons israéliens dans ces zones est incompatible, en l'absence d'accord, avec le droit à l'autodétermination de ces régions et, par conséquent, complice considérablement la situation démographique. Comme cela a déjà été mentionné, une telle action est incompatible avec les obligations qui incombent à Israël en tant qu'occupant militaire des territoires en question."

105. Faisant fi de toutes les règles du droit international et des conventions pertinentes, Israël a modifié profondément le caractère démographique des territoires occupés par le recours à l'expropriation et à la confiscation des terres arabes, sans omettre de sévir contre les habitants palestiniens en usant d'une vaste panoplie de mesures coercitives, réduisant la population arabe des territoires en une masse d'indésirables aux yeux des Israéliens.

106. Le projet Ben Porat, relatif à la réinstallation des réfugiés palestiniens, constitue un autre maillon

dans la chaîne des actions criminelles contre les Palestiniens destinées à marginaliser leur combat et à effacer toute trace qui puisse témoigner de l'injustice qu'ils ont subie.

107. Tout cela, nous dit-on, se fait au nom de la sécurité d'Israël, qu'il s'agisse du Liban, du Golan ou de la Rive occidentale et de la bande de Gaza. L'agression contre le Liban nous rend particulièrement perplexes et nous n'admettons pas qu'une puissance militaire comme Israël occupe un tiers du Liban, petit pays qui ne présente du reste aucune menace contre lui et dont les frontières du sud ont été délimitées par une Convention d'armistice général entre le Liban et Israël le 23 mars 1949⁷.

108. Nous sommes en outre révoltés par le recours systématique des autorités israéliennes à des pratiques interdites par la Convention de Genève et les Conventions de La Haye de 1899 et de 1907⁸.

109. Ces autorités, qui ont défié sans cesse la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, œuvrent aujourd'hui à chasser les habitants du sud du Liban sous la menace des armes ou en détruisant leurs moyens de subsistance. Faute d'avoir pu imposer au Gouvernement libanais un accord léonin et injuste, Israël cherche par tous les moyens à couper le sud du Liban du reste du pays et à y créer une zone d'influence pour servir ses propres desseins expansionnistes.

110. Cette réalité s'impose aujourd'hui à tous; elle ne peut être cachée par les prétextes que la puissance occupante invoque de temps à autre pour maintenir son emprise sur les territoires occupés.

111. Par-dessus tout, le prétexte de la sécurité constitue, à nos yeux, un argument fallacieux car, aussi loin que l'on puisse étendre ses frontières, on finit toujours par se retrouver avec des voisins que l'on n'a pas choisis et qui ont le droit de voir leurs droits souverains et inaliénables reconnus et respectés.

112. Nous estimons que la notion de frontières sûres défendues par Israël restera un mirage et une grossière tromperie tant que le problème du Moyen-Orient ne sera pas résolu à la racine et que le peuple palestinien n'aura pas exercé son droit au retour, à l'autodétermination et à la constitution de son Etat.

113. Ariel Sharon, un des responsables directs du génocide de Sabra et Chatila, évoquait en ces termes les intérêts d'Israël :

“Les intérêts d'Israël ne se limitent pas aux pays arabes du Moyen-Orient, de la Méditerranée, de la mer Rouge. Pour des raisons de sécurité, dans les années 80, ils devront s'étendre à des pays comme la Turquie, l'Iran, le Pakistan, des régions comme le golfe Persique et l'Afrique, notamment les pays d'Afrique du Nord et d'Afrique centrale.”

Voilà ce que disait M. Sharon. C'est là une vision bien spécifique de ce que doit être le monde autour d'Israël. Une vision effrayante, à juste titre, non seulement pour le Liban et d'autres pays arabes voisins mais aussi pour d'autres pays situés bien plus loin.

114. Israël, qui cherche la suprématie dans la région du Moyen-Orient, nourrit des ambitions démesurées qui ont été rapportées dans un article de la revue *Kivunim*, publiée par l'Organisation sioniste mondiale

à Jérusalem, dans son numéro 14 en date de février 1982.

115. Il s'agit dans cet article de la stratégie d'Israël pour les années 80. La désintégration des Etats arabes voisins y figure comme une priorité dans les années à venir. La reconquête du Sinaï, la dislocation de l'Egypte, du Liban, de la Syrie, de l'Iraq et d'autres pays arabes plus éloignés doivent, selon l'Organisation sioniste mondiale, passer par des conflits ethniques ou religieux dans lesquels Israël aura à jouer un rôle primordial.

116. Les Palestiniens des territoires occupés, que la revue *Kivunim* appelle Arabes-Palestiniens,

“doivent comprendre qu'ils ne pourront avoir de patrie qu'en Jordanie... et ne connaîtront de sécurité qu'en reconnaissant la souveraineté juive entre la mer et le Jourdain... Il n'est plus possible, en cette entrée dans l'ère nucléaire, d'accepter que les trois quarts de la population juive se trouvent concentrés sur un littoral surpeuplé et naturellement exposé, et la dispersion de cette population est un impératif majeur de notre politique intérieure; la Judée, la Samarie et la Galilée sont les seules garanties de notre survie nationale et, si nous ne devenons pas majoritaires dans les régions montagneuses, nous risquons de connaître le sort des croisés, qui ont perdu ce pays.”

117. L'Organisation sioniste mondiale nourrit l'ambition de provoquer ce qu'elle appelle “le rééquilibrage de la région sur le plan démographique, stratégique et économique, ce qui nécessiterait le contrôle des ressources en eau de la région allant de Beersheba à la Haute-Galilée”.

118. L'appropriation des ressources aquifères de la région a donné lieu, depuis la création d'Israël, à des démêlés avec les pays arabes voisins. Aujourd'hui encore la quête par Israël de nouvelles sources d'eau fait peser une grave menace sur la Jordanie et le Liban dont les rivières sont convoitées par Israël.

119. Peut-être faut-il rappeler ici que lors de la Conférence de Paris de 1919 les dirigeants de l'Organisation sioniste mondiale ont appelé à l'établissement d'un foyer national juif qui incorporerait les rivières du sud du Liban et les deux rives du Jourdain.

120. La politique suivie par Israël, depuis sa création, tant à l'égard du peuple palestinien que vis-à-vis des pays du Moyen-Orient, n'a cessé d'attiser la tension dans une région qui a vu naître et se développer trois religions appelant toutes trois à la paix des cœurs et des esprits, à la fraternité entre les hommes et à l'amour du prochain.

121. Par son obstination et son intransigeance, Israël a fait échouer toutes les tentatives de solution préconisées au cours des 36 dernières années et bloqué tout achèvement de mise en œuvre des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Ce faisant, il espère atteindre un stade d'irréversibilité dans l'application de ses plans de colonisation de judaïsation et d'expansionnisme, mais il feint d'ignorer le danger qu'il fait courir à la région, à la situation en Méditerranée et à la paix internationale.

122. Certes, Israël a toujours vécu dans la crainte de l'instauration de la paix. Le potentiel militaire dont il

a disposé lui a permis jusqu'à présent de gagner des batailles. Mais escompte-t-il ne remporter que des victoires ?

123. Que fera Israël dans 10, 20 ou 30 ans lorsque les pays arabes auront atteint et dépassé les 200 millions d'habitants et lorsqu'ils auront développé leurs bases scientifiques et techniques ? Que fera Israël à ce moment-là ? Sera-t-il toujours déterminé à affronter ses voisins sur le champ de bataille ? Refusera-t-il toujours de reconnaître le droit des Palestiniens à l'autodétermination et leur droit de vivre en paix ? Oublie-t-il que sans l'aide de ses puissants alliés, il aurait perdu la guerre de 1973, cette guerre qui a détruit le mythe d'invincibilité dont il s'est entouré ?

124. Les alliés d'Israël devraient, à notre sens, avoir une vision plus large de l'avenir de la région et abandonner leur appui de plus en plus important à une cause si injuste qui condamne des millions de Palestiniens à l'errance et menace continuellement l'intégrité territoriale des pays voisins. Et que fera Israël lorsque ses puissants alliés seront revenus à un strict respect du droit international, des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de l'équité et lui auront retiré leur appui ?

125. Il est encore temps de s'engager dans le processus de la paix, cette paix qui doit commencer par la solution du problème palestinien, qui reste au cœur de la situation au Moyen-Orient, et s'étendre à toute la région.

126. Il est encore temps de redonner espoir au peuple palestinien, qui reste cependant fermement déterminé à poursuivre, sous l'égide de l'OLP, son combat pour la dignité et la liberté.

127. Palestiniens et Arabes, réunis à Fès, en septembre 1982, à la douzième Conférence arabe au sommet, ont unanimement adopté un plan de paix⁴ reposant sur deux principes de base clairement définis. Il s'agit d'abord du retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris Al Qods, et ensuite de la reconnaissance des droits imprescriptibles des Palestiniens au retour, à l'autodétermination et à l'instauration de leur Etat indépendant et du droit de tous les Etats de la région à la paix, sous la garantie du Conseil de sécurité.

128. Le plan de Fès, qui se fonde sur la légalité internationale, émane d'une appréciation réaliste de la situation au Moyen-Orient et tient compte des différentes initiatives de paix rendues publiques. Son mérite vient aussi du fait qu'il présente des modalités d'application concrètes et précises.

129. Israël, comme de coutume, a rejeté ce plan. Il a aussi rejeté le plan Reagan du 1^{er} septembre 1982¹ dès son annonce. Il a réservé le même sort au plan Brejnev, présenté le 15 septembre 1982⁹, ainsi qu'au plan franco-égyptien, énoncé dans un projet de résolution présenté au Conseil de sécurité le 28 juillet 1982¹⁰.

130. Israël ne semble croire qu'à la vertu des plans séparés imposés par la force, qui n'ont contribué, malheureusement, qu'à entretenir l'équivoque et à attiser les tensions.

131. Les Israéliens savent aujourd'hui à quel point ils ont été lurrés. La crise financière, économique, politique et spirituelle consécutive à cette fuite en avant suivie par leurs gouvernements en dit long sur la fail-

lite de la ligne politique choisie par Israël. Là se trouvent les véritables problèmes qui confrontent la région du Moyen-Orient et que le représentant israélien a éludés dans sa déclaration d'hier [72^e séance], comme on s'y attendait.

132. La diversion perfide, dérisoire et vaine à laquelle il a eu recours ne saurait occulter la réalité dont son pays se trouve la cause au Moyen-Orient, une réalité tragique faite de massacres de Palestiniens, du déni de leurs droits fondamentaux et d'intrigues contre les pays arabes, menacés par un Israël expansionniste, colonialiste et agressif dont l'objectif principal est d'étendre sa suprématie sur toute la région.

133. En lançant un nouvel appel à la communauté internationale pour intensifier ses efforts en faveur d'une paix juste et globale au Moyen-Orient, la Tunisie se doit de rendre hommage à l'action inlassable du Secrétaire général tendant à réunir une conférence internationale de la paix au Moyen-Orient.

134. Au cas où tous les efforts de bonne volonté seraient consentis pour assurer sa tenue, cette conférence, nous en sommes convaincus, mettra un terme au cycle de violence qui continue de secouer cette région et contribuera à une relance rapide du processus de paix basé sur le droit et la justice.

135. M. ALIAS (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : La situation au Moyen-Orient figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis de nombreuses années, presque depuis la création de l'Organisation. Pourtant, malgré les nombreuses tentatives qui ont été faites pour trouver une solution et en dépit d'une kyrielle de résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, nous ne sommes guère plus proches d'une solution. Par une ironie du sort, il se trouve que de nombreux éléments contenus dans les diverses résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies auraient pu ouvrir la voie ou contribuer d'une manière significative à une solution. La paix au Moyen-Orient, hélas, continue à nous échapper, parce que l'une des parties au conflit s'obstine à mener sa politique d'agression et ne croit pas à la paix et à la coexistence avec ses voisins.

136. Il y a peu de temps, au cours d'une discussion, au sein de la Commission politique spéciale, du point concernant les pratiques israéliennes contre les droits de l'homme de la population des territoires occupés, le représentant d'Israël a répété le "droit moral" de son pays sur les territoires arabes occupés depuis 1967. Il voulait dire essentiellement qu'après 2000 ans, le peuple d'Israël ne faisait que revenir sur sa "terre promise". Mais que dire du peuple qui y vivait ? Doit-il faire ses bagages et partir, en disparaissant comme par enchantement ? Voilà le cœur du problème : le refus d'Israël d'abandonner les territoires acquis au cours de sa guerre d'agression. Il semblerait qu'Israël n'accepterait aucune solution qui n'entérinerait pas son "droit" sur les terres arabes.

137. Au fil des ans, les événements au Moyen-Orient ont évolué dans un sens qui rend infiniment plus complexe la solution de ce problème. Les préoccupations stratégiques des grandes puissances sont intimement liées au problème et en élargissent les dimensions. L'apparition de la rivalité entre les grandes puissances a ajouté un élément apocalyptique à une situation qui,

à plusieurs reprises, a mené le monde au bord de la catastrophe. Le Moyen-Orient demeure une région où la moindre étincelle peut faire éclater un conflit dont les effets dépasseraient la région et auraient de graves conséquences pour chacun d'entre nous. Le Secrétaire général déclare dans son rapport : "Les intérêts des grandes puissances, qui ont des enjeux politiques, économiques et stratégiques dans la région, viennent aussi inévitablement compliquer la situation. Chaque guerre nouvelle et le temps qui passe aggravent ainsi la complexité du problème." [A/39/600, par. 36.] Il est donc impérieux que la communauté internationale continue à rechercher un règlement complet de la question du Moyen-Orient.

138. Un règlement complet doit, par définition, comprendre la restitution des territoires arabes et l'exercice par les Palestiniens de leur droit à l'autodétermination et à leur propre patrie. Par une majorité écrasante, l'Assemblée générale a déclaré que ce règlement complet doit comprendre les principes que j'ai mentionnés. Il apparaît que c'est en acceptant et en appliquant ces principes qu'Israël pourrait atteindre le but qu'il poursuit, ou qu'il prétend poursuivre : son droit à l'existence. Comment Israël peut-il justifier ses actes en prétendant protéger son droit à l'existence tout en niant ce même droit aux autres ?

139. Le peuple palestinien est une réalité; on ne peut l'effacer, ni le supprimer par le fusil, la bombe ou le napalm. En dépit de toutes les violences dont ils font l'objet, des privations qu'ils subissent et de l'indignité que leur fait ressentir leur existence de réfugiés, la volonté des Palestiniens n'a toujours pas été brisée. En fait, toutes les persécutions semblent renforcer leur détermination de lutter pour leur propre identité et pour leur droit de constituer une nation. Alors que le peuple juif a lui-même été menacé d'anéantissement, Israël devrait s'en souvenir et reconnaître que sa tentative de supprimer le peuple palestinien est aussi immorale que les efforts déployés par Hitler pour exterminer les Juifs.

140. Le penchant d'Israël pour l'agression et la violence ne semble connaître aucune limite. Le monde tout entier a assisté à la destruction épouvantable déchaînée sur le Liban et aux massacres de Sabra et Chatila. La volonté scandaleuse d'Israël d'exposer sa puissance militaire a été démontrée à plusieurs reprises. Il est étonnant que malgré ses énormes capacités, et en dépit du fait que ses arsenaux contiennent les armes les plus perfectionnées, Israël parvienne toujours à se faire passer pour "le petit David". Israël s'est vu à plusieurs reprises pardonner pour ses actes de terrorisme, mais toute action menée par les Palestiniens afin de défendre leurs droits est immanquablement qualifiée de terrorisme.

141. La vaste majorité des représentants ici présents déplorent le mépris total d'Israël pour les nombreuses résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies. En dépit de nos déceptions, nous ne nous leurrerons pas, toutefois, sur les raisons qui permettent à Israël d'ignorer les jugements des Nations Unies, ne sachant que trop bien que le refus d'Israël de réaliser et d'accepter un règlement honorable pour tous, y compris pour lui-même, se fonde sur la protection qu'il reçoit d'une seule puissance. Cela explique pourquoi, malgré l'inflation qui dépasse de plusieurs fois 100 p. 100, Israël est toujours à même de consacrer

50 p. 100 de son budget à la défense. Des milliards de dollars, sous forme d'assistance économique et militaire, sont accordés à Israël à des conditions extrêmement généreuses, au nom de la survie d'Israël, et justifiés par la nécessité stratégique d'Israël. Cela explique pourquoi, quel que soit le nombre de résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies, Israël continuera à les ignorer. Il ne fait aucun doute qu'Israël ne tiendra aucun compte des appels en vue d'un règlement, sauf si celui-ci respecte ses conditions.

142. Dans de telles circonstances, il est très difficile d'envisager une réelle possibilité de paix au Moyen-Orient. Israël ne peut que s'enhardir dans l'application de sa politique d'agression contre ses voisins arabes. La dynamique d'une telle situation ne peut que mener à un conflit prolongé, à une intervention plus poussée de l'étranger et, ainsi, à une escalade du problème à l'échelle mondiale.

143. Et pourtant, comme je l'ai fait remarquer en commençant, nous, à l'Organisation des Nations Unies, devons nous efforcer d'amener Israël et ses bienfaiteurs à voir la sagesse d'un règlement juste et complet. C'est en ce moment même, alors que la tâche semble impossible, que nous devons redoubler d'efforts, car hausser les épaules et cesser nos efforts représenteraient la mort de l'ONU. C'est dans ce contexte et dans cet esprit que mon gouvernement appuie sans réserve les efforts du Secrétaire général, conformément à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale, pour assurer la convocation d'une conférence sur le Moyen-Orient à laquelle participeraient tous les membres du Conseil de sécurité et toutes les parties directement engagées au conflit, y compris l'OLP. Nous félicitons le Secrétaire général de ses efforts et le prions instamment de poursuivre ses consultations.

144. M. NYAMDOO (Mongolie) [*interprétation du russe*] : Le Secrétaire général, a fait l'observation suivante dans son rapport : "En dépit des efforts intensifs qui ont été déployés au cours des 37 dernières années par l'Organisation des Nations Unies et divers Etats Membres, aucune solution n'a encore été apportée au conflit arabo-israélien du Moyen-Orient et à la question clef dudit conflit, le problème palestinien." [*Ibid.*, par. 34.]

145. En effet, la communauté internationale consacre d'immenses efforts pour trouver une solution pacifique au problème du Moyen-Orient, l'un des plus aigus que connaisse le monde contemporain.

146. En cette occasion, l'Assemblée générale examine à nouveau cette question et étudie les voies et moyens qui permettraient de la résoudre. L'ampleur de la participation au présent débat reflète l'inquiétude profonde ressentie par les Etats du monde devant la nouvelle détérioration de la situation, pourtant déjà très grave, au Moyen-Orient.

147. La cause de cette détérioration de la situation dans la région est toujours la même. Il s'agit des actes d'agression et d'expansion d'Israël, avec l'appui et l'aide de Washington dans tous les domaines. L'alliance stratégique entre Israël et les Etats-Unis rend la situation déjà dangereuse au Moyen-Orient plus grave encore et sert les objectifs de Washington qui sont d'établir sa domination dans cette région. Il

convient de condamner énergiquement l'ingérence directe, y compris militaire, des Etats-Unis dans les affaires des Etats de la région.

148. Le refus absolu d'Israël d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives au problème du Moyen-Orient fait obstacle à la réalisation d'un règlement et lance un défi à la communauté internationale. La délégation mongole condamne vigoureusement cette attitude d'Israël ainsi que la position obstructionniste adoptée par les Etats-Unis, qui cherchent à saper tous les efforts visant une solution véritable du problème du Moyen-Orient.

149. La République populaire mongole condamne également les actes agressifs et expansionnistes d'Israël au Liban, ainsi que les actes inhumains qu'il commet dans les territoires libanais occupés, en violation de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949⁶. La République populaire mongole s'est prononcée, de façon constante, en faveur du retrait immédiat et inconditionnel des troupes israéliennes des territoires occupés du Liban, et du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Liban.

150. Ma délégation rejette énergiquement les pratiques et la politique israéliennes dans les territoires arabes occupés. Les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés, les mesures israéliennes destinées à modifier le caractère géographique et la composition démographique de ces territoires, ainsi que la violation flagrante par Israël des droits de la population arabe autochtone, vont directement à l'encontre du droit international et des décisions de l'Organisation des Nations Unies.

151. Israël doit se conformer aux exigences de la communauté internationale et appliquer toutes les décisions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

152. La délégation de la République populaire mongole persiste à penser que le chemin de l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient passe par un règlement global de l'ensemble des problèmes de cette région, compte tenu des intérêts légitimes de tous les peuples et de tous les Etats de la région.

153. Comme les événements l'ont montré, les tentatives faites pour résoudre cette question de façon partielle ou par des marchés ou accords séparés, au lieu d'apporter la paix, ont, tout au contraire, éloigné les perspectives de paix et créé de nouvelles difficultés. Le peuple libanais et son gouvernement, qui ont fait eux-mêmes l'expérience d'une "paix" séparée qui leur avait été imposée, ont annulé l'accord qu'ils avaient conclu avec Israël à cet effet. Voilà pourquoi — comme il ressort du rapport du Secrétaire général [A/39/600] et du Communiqué final adopté par la Réunion des ministres et des chefs de délégation des pays non alignés à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, qui s'est tenue à New York du 1^{er} au 5 octobre dernier [voir A/39/560] — la voie des accords séparés est rejetée par la majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

154. Le règlement global de ce problème implique, comme nous l'avons déjà souligné, la reconnaissance et l'exercice des droits légitimes du peuple palesti-

nien, notamment le droit de créer son propre Etat indépendant, le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et le respect du droit de tous les Etats de la région à une existence indépendante dans la sécurité. Nous partons du principe que la garantie des droits légitimes du peuple arabe de Palestine constitue la question clef du règlement du problème du Moyen-Orient. Faute d'un règlement juste de la question, il sera impossible d'établir une paix durable dans la région.

155. La République populaire mongole estime que, pour arriver à un règlement global du problème du Moyen-Orient, il est indispensable de convoquer une conférence internationale à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, sur un pied d'égalité. A cet égard, la délégation mongole appuie entièrement les propositions constructives que le Gouvernement de l'Union soviétique a présentées le 29 juillet dernier [voir A/39/368] en vue de parvenir à un règlement global, juste et durable au Moyen-Orient.

156. Le peuple mongol et son gouvernement tiennent à exprimer leur sincère solidarité avec la lutte que les peuples arabes mènent pour la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de leurs pays, pour le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires occupés, et contre les actes d'agression, d'expansion et d'annexion qu'Israël commet contre les Etats arabes voisins. Ils apportent un soutien constant à la juste lutte que mène le peuple arabe de Palestine pour assurer son droit légitime à l'autodétermination, qui comprend notamment la création de son propre Etat indépendant.

157. La République populaire mongole se tient fermement aux côtés de ceux qui se prononcent pour un règlement pacifique du problème du Moyen-Orient et pour l'établissement d'une paix durable dans la région. Elle accueille favorablement et appuie les efforts que l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, le Secrétaire général déploient à cette fin.

158. M. TAÏB (Maroc) [*interprétation de l'arabe*] : Une fois de plus, l'Assemblée générale examine la situation au Moyen-Orient, comme elle le fait depuis bientôt 40 ans. Cette région connaît une crise grave qui met en danger la paix et la sécurité internationales, par suite de la politique d'agression d'Israël.

159. La majorité des représentants qui ont pris la parole jusqu'à présent ont parlé de cette situation dangereuse; ils ont exprimé les préoccupations de l'opinion mondiale à l'égard de ce problème et ont montré qu'il est de l'intérêt de tous d'y trouver une solution garantissant les droits légitimes du peuple palestinien et des Etats arabes qui sont victimes de l'agression.

160. Nous pouvons encore entendre l'écho des déclarations faites l'année dernière du haut de cette tribune, qui condamnaient fermement les pratiques israéliennes à la suite des horribles massacres perpétrés par les autorités israéliennes après l'invasion du Liban. Ces massacres ont ébranlé la communauté internationale et exigent que nous coopérons une fois de plus pour repousser l'agression et trouver les moyens d'arriver à une solution juste permettant de rétablir, enfin, la stabilité et le calme dans la région du Moyen-Orient.

161. Malheureusement tous ces efforts ont échoué à cause de l'intransigeance et de l'arrogance d'Israël. Israël n'écoute pas la voix de la communauté internationale et ne tient pas compte non plus des résolutions de condamnation, résolutions adoptées par diverses instances internationales condamnant ses actes.

162. Par son occupation persistante de la Rive occidentale, des hauteurs du Golan et de la bande de Gaza, Israël essaie de consacrer sa présence illégale par des pratiques qui vont à l'encontre du droit international et qui ont été condamnées par des résolutions internationales. Les colonies de peuplement israéliennes, conçues pour modifier la structure démographique des territoires occupés, se multiplient chaque jour. L'expropriation, la démolition de maisons et le terrorisme à l'égard de la population locale continuent.

163. Nous savons également qu'Israël a aboli des lois locales et les a remplacées par une législation israélienne dans les territoires occupés et dans les hauteurs du Golan. Nous sommes également au courant des violations constantes par Israël de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949⁶. Nous sommes au courant du pillage des ruines archéologiques et culturelles, de la destruction de fermes, ainsi que de l'imposition d'un châtement collectif à la population arabe.

164. La ville sainte de Jérusalem, berceau de plusieurs religions révélées, souffre de la tyrannie et de l'injustice israéliennes. Elle a fait l'objet de plusieurs attaques féroces destinées à la judaïser et à modifier ses caractéristiques religieuses, historiques et culturelles. Les Lieux saints font l'objet des agissements d'archéologues aventuriers et d'une profanation. Ils ont été plusieurs fois incendiés et détruits. Israël a réussi à se mettre à dos tant les musulmans que les chrétiens sur la question de la Ville sainte, en contrevenant par ses actes aux nombreuses résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale lui demandant de respecter les Lieux saints et leur caractère sacré.

165. Tout cela est le résultat d'une politique délibérée fondée sur l'expansionnisme et l'agression, le déplacement et le déracinement de toute une société afin de la remplacer par des colons venant de toutes les parties du monde.

166. La communauté internationale a exprimé son opinion sur cette situation et a demandé à Israël de se retirer immédiatement de tous les territoires arabes et palestinien occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem, et de restituer au peuple palestinien, sous la direction de son seul représentant authentique, l'OLP, ses droits inaliénables : le droit de retourner dans ses foyers et le droit d'établir son propre Etat indépendant en Palestine.

167. En dépit du consensus international sur ces justes principes, entériné par les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, la paix dans la région reste inaccessible à cause de l'intransigeance d'Israël et de son obstination à poursuivre une politique d'agression basée sur la force, la déportation forcée et l'occupation militaire.

168. Face à cette situation, l'Assemblée générale doit se montrer à la hauteur de ses responsabilités afin

de rétablir la justice et de mettre un terme à la tragédie qui se déroule au Moyen-Orient, en adoptant des mesures qui amèneront Israël à respecter les résolutions adoptées par la communauté internationale. Ces mesures devraient comprendre l'application de sanctions militaires, économiques et autres, ainsi que le prévoit la Charte des Nations Unies au cas où un Etat violerait les résolutions, les valeurs et les us et coutumes reconnus et acceptés par la communauté internationale.

169. Ma délégation demande à l'Assemblée de prendre des mesures aussi radicales parce que les pratiques israéliennes dans les territoires arabes et palestinien occupés vont même au-delà des pratiques habituelles des puissances coloniales. En fait, ces pratiques ont pour but d'éliminer tout un peuple en le supprimant physiquement et politiquement, en confisquant ses terres et en annexant les terres des Etats arabes voisins.

170. Chacun reconnaît maintenant que toute solution juste et durable au conflit du Moyen-Orient passe par la solution du problème palestinien, qui est au cœur du conflit du Moyen-Orient et à l'origine de la tragédie que les peuples de la région connaissent depuis tant d'années.

171. C'est là l'opinion de l'Assemblée générale depuis des années, comme le soulignent les résolutions adoptées au cours de diverses sessions. En fait, l'Assemblée a reconnu le droit du peuple palestinien à l'indépendance et à la souveraineté et son droit de participer en tant que partie principale à tous les efforts tendant à trouver une solution pacifique et juste au problème du Moyen-Orient.

172. Le Conseil de sécurité a également condamné les pratiques israéliennes dans les territoires arabes et palestinien occupés et a déclaré que les résultats de ces pratiques étaient nuls et non avendus. Il a également lancé un appel pour que le peuple palestinien puisse exercer ses droits inaliénables et établir son propre Etat indépendant. Cette même position a été adoptée par d'autres conférences et organisations régionales qui ont souligné les droits inaliénables du peuple palestinien.

173. A la Ligue des Etats arabes, les rois et autres chefs d'Etat des pays arabes ont pris une initiative courageuse, positive et souple en vue de résoudre le problème. Cette initiative, adoptée le 9 septembre 1982 par la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fès⁴, a reçu un accueil international très favorable. Le plan de Fès a été à l'origine d'une activité politique arabe d'envergure, destinée à en déterminer les objectifs et à trouver les moyens de les atteindre. En 1982, à la trente-septième session, le roi Hassan II du Maroc a expliqué ce plan à l'Assemblée générale [44^e séance].

174. Etant donné que le plan de Fès rejoint sur certains points le plan du président Reagan présenté le 1^{er} septembre 1982¹, des efforts destinés à fondre ces deux plans en se fondant sur leurs similitudes faciliteraient la recherche d'une solution juste et globale de cette question, à condition que l'Union soviétique accepte de participer à une conférence internationale chargée d'établir les bases d'une telle solution.

175. Le Maroc, qui a eu l'honneur de servir de pays hôte à la quatrième Conférence islamique au sommet au début de cette année, et dont le roi préside le

Comité Al Qods — qui cherche à garantir les droits politiques et religieux des Arabes et des musulmans dans la ville sainte de Jérusalem — souhaite une fois de plus condamner les pratiques israéliennes dans les territoires arabes et palestiniens occupés, particulièrement dans la ville de Jérusalem, et exprimer à nouveau son plein appui à l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables et à la lutte qu'il mène sous la direction de son seul représentant légitime, l'OLP.

176. Nous demandons aux Nations Unies de poursuivre leurs efforts pour restaurer la paix tant désirée dans la région du Moyen-Orient, une paix juste, équitable et globale qui assurerait les droits légitimes et restituerait aux détenteurs légitimes leurs droits usurpés.

177. Pour conclure, ma délégation souhaite adresser ses remerciements au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il déploie en faveur de la paix et de la justice dans cette région. Nous voulons également faire état de notre satisfaction devant les efforts qui sont entrepris à cet égard par différents organes de l'Organisation des Nations Unies, notamment la Division des droits des Palestiniens du Secrétariat et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

178. M. RÁCZ (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : Il n'y a guère eu de déclarations faites par des chefs d'Etat ou des ministres des affaires étrangères au cours du débat général qui n'ait traité de la situation au Moyen-Orient. Cela n'est pas surprenant : cette région unique, qui n'a pas connu de paix véritable et durable depuis près de 40 ans, nous touche tous d'une manière ou d'une autre. Lorsque la tension y augmente, cela a des effets négatifs sur toute la situation internationale. Inversement, lorsqu'il y a ou lorsqu'il semble y avoir un mouvement dans la bonne voie, c'est-à-dire la paix, cela a une influence favorable sur le climat international.

179. Malheureusement, si nous voulons être objectifs, il nous faut dire à notre grand regret qu'à l'heure actuelle nous ne sommes pas plus près de parvenir à une solution que nous ne l'étions il y a un an.

180. L'obstacle principal à un règlement global et la cause de l'aggravation de la situation sont les mêmes qu'auparavant : la politique israélienne d'agression et d'expansion. Israël occupe toujours, depuis 1967, les territoires arabes, et ses troupes sont toujours au Liban, dernière victime de la machine de guerre israélienne. Par son agression contre le Liban et son occupation persistante de la partie sud de ce pays, Israël non seulement occupe davantage de territoires mais de plus a encore compliqué la situation et rendu une solution globale au Moyen-Orient encore plus difficile à atteindre.

181. Au cours des dernières décennies, Israël a déplacé et déraciné une grande majorité de la population arabe dans les territoires occupés et a tenté plusieurs fois d'étendre la législation israélienne à la Rive occidentale, à la bande de Gaza et aux hauteurs du Golan en se lançant dans une politique d'annexion. Les mesures israéliennes visent manifestement à modifier le caractère géographique, la nature démographique et le statut juridique des zones occupées, violant de manière flagrante les règles du droit international, notamment le principe générale-

ment reconnu de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force. Parlant de la situation dans la région, on ne peut rester silencieux sur un point important, connu de tous, à savoir le rôle joué par l'allié principal d'Israël, les Etats-Unis, qui ont contribué à faire de la situation dans la région ce qu'elle est en fournissant un appui constant et multiple à Israël.

182. Examinant la politique israélienne décrite précédemment, on ne peut que parvenir à la conclusion — et il faudra bien qu'Israël y parvienne lui-même un jour — qu'Israël se leurre s'il pense faire la paix avec ses voisins en menant des guerres d'agression, en occupant illégalement les territoires des autres et en semant la haine entre les Arabes avec ses mesures de répression.

183. Si Israël veut vivre en paix, il doit reconnaître que sa sécurité est indissolublement liée à celle des Arabes et que ses droits de vivre et de se développer en paix ne seront jamais réalisés aux dépens des mêmes droits chez les autres parties impliquées dans le conflit.

184. Une solution juste et durable ne peut être obtenue que par des moyens pacifiques, en obtenant l'accord des parties intéressées. Etant donné qu'il y a plusieurs parties à ce conflit, qui englobe des questions complexes et interdépendantes, il est évident que le conflit du Moyen-Orient ne pourra être résolu que par un règlement global portant sur tous ses aspects. Si l'histoire du problème du Moyen-Orient peut nous enseigner quelque chose, c'est que des méthodes unilatérales et partisans, des arrangements séparés ne donnent aucun résultat et ne permettent pas de parvenir à une solution durable.

185. Je voudrais également dire que, si l'on veut progresser quelque peu vers une solution, il est nécessaire de renforcer l'unité des pays arabes et du mouvement palestinien afin que le manque d'unité ne puisse pas être exploité pour empêcher une solution juste et durable du problème. Il va sans dire que l'Organisation des Nations Unies est concernée par ce problème depuis sa création et a donc un rôle à jouer dans la recherche d'une solution. L'ONU a déjà montré son utilité en adoptant des résolutions qui expriment la volonté de toute la communauté internationale, et elle peut également servir de cadre utile à nos activités futures.

186. Toutes ces années de discussions et d'efforts ici, à l'Organisation des Nations Unies, et la diplomatie bilatérale semblent avoir conduit à un consensus international de plus en plus marqué quant aux conditions d'un règlement global : retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés, y compris de Jérusalem; garantie des droits nationaux et des droits de l'homme du peuple palestinien, droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination et son droit de créer son propre Etat indépendant et souverain; et garantie du droit de tous les Etats dans la région, y compris Israël, à une existence et à un développement sûrs et indépendants.

187. Une conférence internationale sur le Moyen-Orient, convoquée spécialement à cette fin, constituerait le meilleur cadre pour parvenir à un règlement global. A cet égard, nous appuyons les propositions de l'Union soviétique présentées le 29 juillet dernier [A/39/368] qui, soit dit en passant, est conforme pour

l'essentiel au consensus international qui semble prendre forme et dont j'ai parlé précédemment.

188. Nous reconnaissons qu'il existe des divergences de vues sur des questions importantes entre les parties intéressées, mais ces divergences ne doivent pas empêcher le dialogue. Bien au contraire, une solution juste et durable n'est possible que grâce à des entretiens, à des négociations auxquelles participeraient toutes les parties au conflit, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien.

189. Il est grand temps de lancer des initiatives internationales pour créer les conditions nécessaires à une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

190. Nous sommes convaincus que nos efforts communs pourraient aboutir à des résultats et que, même si l'on ne peut parvenir à une solution l'année prochaine, au moins nous pourrions avoir un rapport faisant état des progrès réalisés.

191. M. MUSTAFA (Soudan) [*interprétation de l'arabe*] : Il n'est sans doute pas nécessaire que j'explique l'extrême importance que revêtent les débats de l'Assemblée sur la situation au Moyen-Orient, non seulement en raison des défis répétés que représente une telle question pour l'autorité et la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi parce qu'elle constitue une menace pour la paix et la stabilité dans cette région si explosive et pour le monde en général.

192. La situation au Moyen-Orient est un point inscrit en permanence à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Elle préoccupe de plus en plus les Nations Unies parce que le problème palestinien est au cœur de la question du Moyen-Orient et en est à l'origine et parce que la communauté internationale y attache une grande importance depuis que le peuple palestinien a été chassé de ses foyers et privé de ses biens, depuis le début de l'attaque sioniste contre une région qui a joué un rôle dans le développement de la civilisation humaine et qui continue d'apporter une contribution vitale au monde dans différents domaines.

193. La détérioration constante de la situation au Moyen-Orient a entraîné une recrudescence de l'inquiétude mondiale à la suite de ces événements, sans parler de l'arrogance et de l'intransigeance d'Israël, qui refuse d'accorder au peuple palestinien ses droits naturels et légitimes. Il est devenu clair que cette région est menacée de nouveaux affrontements. L'invasion du Liban, la désintégration de sa société, le massacre de femmes, d'enfants et de vieillards innocents, les actes barbares commis contre les différents pays de la région, tout cela est devenu la pratique courante de l'entité sioniste. Cette entité, qui s'est implantée dans la région du Moyen-Orient, continue de dénier au peuple palestinien ses droits inaliénables, qui ont été reconnus par la communauté internationale et garantis par la Charte des Nations Unies. Elle persiste à défier la volonté de la communauté internationale et les principes de la Charte. Elle poursuit sa politique d'expansion et d'annexion de territoires arabes par la force des armes, politique proclamée par les dirigeants d'Israël. Le monde entier se souvient des crimes commis constamment par Israël contre le peuple palestinien, de la répression de la population des territoires arabes occupés, du ban-

nissement des dirigeants locaux. L'agression israélienne a pris une nouvelle dimension lorsqu'il a bombardé les installations nucléaires de l'Iraq, annexé les hauteurs du Golan et envahi le Liban. Les crimes se sont multipliés. Israël a profané la mosquée d'Al-Aqsa. Il essaie de modifier les caractéristiques des territoires arabes occupés. Il déporte la population autochtone de ces territoires et crée des colonies de peuplement, après des assassinats en masse, la destruction de maisons de civils, la judaïsation de la terre et la proclamation de Jérusalem en tant que capitale éternelle d'Israël.

194. La communauté internationale est maintenant fermement convaincue qu'Israël n'est pas un pays épris de paix. A sa neuvième session extraordinaire d'urgence, tenue du 29 janvier au 5 février 1982, l'Assemblée générale a adopté une décision qui le confirme [*résolution ES-9/1*]. Les résolutions successives de l'Assemblée ont défini le grand danger inhérent au comportement agressif d'Israël. Il est clair que cette entité agressive méprise totalement la Charte des Nations Unies, le droit international et les coutumes internationales, du fait de l'absence d'un instrument de dissuasion qui garantirait le respect de la volonté de la communauté internationale par Israël. Israël et ses rêves expansionnistes plongent le Moyen-Orient dans une situation tragique. Par sa témérité, ce pays menace d'aggraver et de prolonger encore le conflit, qui prend des dimensions tragiques.

195. A maintes reprises et dans de nombreuses instances, la communauté internationale a réaffirmé que l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient ne sera possible qu'avec le retrait complet et inconditionnel d'Israël des territoires palestiniens et arabes occupés en 1967, y compris la ville sainte de Jérusalem, et l'octroi au peuple palestinien de son droit à l'autodétermination, de son droit de retourner dans ses foyers et de recouvrer ses biens, et de celui de créer son propre Etat indépendant et souverain sur son sol national, sous la direction de l'OLP, son seul représentant légitime. La communauté internationale a récemment réaffirmé ces principes à la Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève en 1983. La Déclaration de Genève sur la Palestine¹¹, avalisée l'année dernière par l'Assemblée générale dans sa résolution 38/58 C, demandait la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, dans un effort international pour aboutir à un règlement juste et durable du conflit dans la région. La Conférence de Genève — et la large participation internationale à cette conférence lui a conféré la légitimité — représente une contribution positive des Nations Unies à la réalisation des objectifs poursuivis. Nous pensons que cet appel en faveur de la convocation d'une conférence internationale doit trouver un écho favorable si nous voulons que cette région jouisse de la paix qui lui échappe depuis des siècles. La réponse négative d'Israël au sujet de la convocation d'une telle conférence n'est qu'un nouveau maillon de la chaîne de ses réactions négatives bien connues à chaque appel sincère en faveur d'un règlement pacifique. Il a rejeté toutes les initiatives de paix, y compris le plan arabe de paix adopté le 9 septembre 1982 par la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fès⁴. Israël a constamment choisi de recourir à la force des armes, au mépris total de cette vérité qui veut que la paix imposée par la

force entraîne inévitablement la destruction, la violence et la guerre. Israël doit se rendre compte que sa perception stérile de la situation au Moyen-Orient ne peut plus convaincre personne. Il ne leurre personne en persistant à vouloir détourner l'attention de la question palestinienne en soulevant d'autres problèmes. Israël a toujours été et continue d'être la cause de la tension au Moyen-Orient. Il attise les flammes de la discorde et de l'agitation dans tous les pays de la région. Il doit comprendre que c'est là un rôle dangereux et que sa politique destructrice est vouée à l'échec. La déclaration faite hier par le représentant d'Israël [72^e séance] à propos des divergences entre Arabes ne saurait légitimer l'occupation par Israël des terres des autres. La communauté internationale ne se laissera pas tromper par les allégations d'Israël concernant d'autres divergences, qui sont d'ailleurs le résultat de ses intrigues.

196. Au Soudan, nous avons pu contrer une intervention israélienne au sud du pays, lorsque nous avons réussi à mettre fin, d'une façon qui a reçu l'approbation internationale, à un conflit qui durait depuis 17 ans. Les allégations d'Israël n'arriveront pas à minimiser un tel succès.

197. Les références qu'il a faites à certaines mesures et à certains prétendus problèmes ne font que refléter son arrogance et ses atteintes à la liberté d'autres peuples qui ont choisi leur propre système et leur propre croyance religieuse, à l'abri de toute intervention ou coercition de l'extérieur.

198. La question de Palestine restera au cœur du conflit du Moyen-Orient. La communauté internationale a donc le devoir de redoubler d'efforts pour obliger Israël à s'incliner devant sa volonté et assurer l'exercice du droit des Palestiniens à l'autodétermination.

199. En dépit de la sauvagerie des massacres sionistes et de la détérioration continue de la situation dans la région, le peuple palestinien ne cesse de donner, en toutes occasions, des preuves de son authenticité culturelle et de la justesse de sa cause. Ma délégation voudrait rendre hommage au Conseil national de la Palestine à l'occasion de sa réunion à Amman, événement positif au moment où cette région fait face à un défi historique contre lequel il faut serrer les rangs et s'unir.

200. Toujours dans ce contexte d'événements positifs, ma délégation tient à dire combien elle apprécie le rétablissement des relations entre l'Égypte et la Jordanie, qui représente un appui aux efforts arabes communs. Nous pensons que les deux pays, dont l'engagement dans la cause palestinienne est bien connu, répondront au défi historique qui leur est lancé.

201. Ma délégation tient à évoquer la collaboration dangereuse entre Pretoria et Tel-Aviv face aux combats menés dans les régions arabe et africaine. Cette collaboration ajoute un nouveau problème à ceux auxquels se heurtent les populations de l'Afrique du Sud et de la Namibie et le peuple palestinien, surtout lorsque l'on considère le caractère de conspiration de cette collaboration puisqu'elle vise de toute évidence à priver des peuples de leur droit à l'autodétermination. Il y a quelque temps, nous avons examiné la question de la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud; aujourd'hui, nous sommes placés devant un nouveau défi lancé par Israël aux peuples de la région

arabe. Nous devons donc redoubler d'efforts afin de déjouer les machinations de cet axe.

202. Je voudrais exprimer notre gratitude et nos remerciements au Secrétaire général pour son rapport [A/39/600] et plus particulièrement pour avoir fait référence à la détérioration de la situation au Moyen-Orient, signalé les effets négatifs de l'absence d'une solution à ces problèmes et indiqué les incidences que cela peut avoir sur la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et les espoirs que celle-ci a fait naître. J'aimerais également exprimer notre gratitude au Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, ainsi qu'au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

203. Aujourd'hui plus que jamais, les Nations Unies doivent faire face à leurs responsabilités au Moyen-Orient et accorder au peuple palestinien son droit à l'autodétermination, à la souveraineté sur son sol national et à un Etat indépendant. Israël doit apprendre que la paix est indivisible et que la justice ne saurait être limitée à un seul peuple.

204. M. KURODA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : La situation au Moyen-Orient est de plus en plus volatile et profondément complexe et les espoirs de paix restent très faibles. Nous regrettons plus particulièrement qu'aucun progrès concret n'ait été réalisé en ce qui concerne la situation au Liban, malgré les efforts déployés par les parties intéressées.

205. Le Liban a laissé des traces glorieuses dans l'histoire du monde et il a apporté des contributions importantes à la culture arabe à l'époque moderne. Il est tragique qu'un tel pays ait été obligé de gaspiller ses énergies nationales dans une guerre civile.

206. Les éléments les plus importants du rétablissement de la paix au Liban sont, d'abord, une réconciliation nationale rapide et, ensuite, le retrait de toutes les forces étrangères afin de permettre au Liban de recouvrer son intégrité territoriale, son indépendance et sa souveraineté.

207. Le Gouvernement japonais espère fermement que le peuple libanais et, plus particulièrement, les parties aux négociations de réconciliation nationale feront des efforts sérieux pour rétablir l'unité nationale. Nous espérons notamment que ces parties adopteront une attitude souple, feront preuve d'un esprit large et s'efforceront de coordonner les intérêts sectoriels. En outre, il est essentiel de créer une atmosphère propice au départ le plus tôt possible de toutes les forces étrangères du Liban.

208. A cet égard, le Japon est heureux de constater qu'Israël et le Liban ont entrepris les négociations préconisées par le Secrétaire général sur les aspects militaires du retrait des forces israéliennes et les dispositions de sécurité au Liban. Le Japon espère que les deux parties feront tout ce qui est en leur pouvoir pour parvenir à des résultats concrets.

209. La situation au Liban montre combien il est urgent de trouver une solution à l'ensemble du problème du Moyen-Orient. J'aimerais saisir cette occasion pour réaffirmer à nouveau la position fondamentale du Gouvernement du Japon sur le problème du Moyen-Orient, dont la question de Palestine est le nœud gordien : premièrement, la paix au Moyen-

Orient doit être juste, durable et générale; deuxièmement, une telle paix doit être établie grâce à la mise en œuvre intégrale et rapide des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et à la reconnaissance et au respect des droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination, en vertu de la Charte des Nations Unies; troisièmement, toutes les voies vers l'établissement d'une telle paix doivent être explorées et il convient d'accorder la plus grande attention aux exigences de sécurité légitimes de tous les pays de la région et aux aspirations de tous ses peuples, y compris le peuple palestinien; quatrièmement, le Japon estime que l'OLP représente le peuple palestinien. Ainsi, le Japon estime que, pour faire avancer la cause de la paix au Moyen-Orient, il est essentiel qu'Israël et l'OLP reconnaissent réciproquement leurs positions et que l'OLP participe au processus de paix.

210. J'aimerais insister sur un appel que mon gouvernement a lancé il y a déjà longtemps à toutes les parties, notamment à Israël et à l'OLP, pour qu'elles s'efforcent de résoudre leurs différends par voie de négociation et renoncent à recourir à la force, afin d'établir dans cette région une paix durable, juste et générale. Pour ce faire, il faut que le peuple israélien et le peuple palestinien déploient des efforts sincères pour dissiper la méfiance réciproque et pour favoriser une volonté réelle de coexister dans la paix.

211. Dans ce contexte, le Japon considère la politique israélienne de création de colonies de peuplement sur les territoires occupés comme un obstacle majeur aux efforts de paix. Mon gouvernement ne peut pas non plus approuver les mesures prises par Israël pour changer unilatéralement le statut des territoires arabes occupés, comme l'annexion de Jérusalem-Est et des hauteurs du Golan.

212. Le Japon souhaite également lancer un appel pressant à Israël, en tant qu'autorité occupante, pour qu'il s'efforce en particulier de protéger les droits de l'homme des habitants palestiniens conformément à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949⁶.

213. En outre, pour réaliser les droits légitimes du peuple palestinien, nous espérons que l'unité de l'OLP sera restaurée et qu'elle parviendra à consolider sa position pour faire intégralement sa part dans la recherche de la paix.

214. Divers efforts internationaux ont été déployés pour parvenir à une paix générale au Moyen-Orient. Je songe, par exemple, à l'initiative du président Reagan présentée le 1^{er} septembre 1982¹ et à la Déclaration finale adoptée le 9 septembre 1982 par la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fès⁴. Le Gouvernement du Japon espère fermement que, pour sortir de l'impasse dans laquelle elles se trouvent actuellement, les parties intéressées prendront ces propositions en considération et que grâce à une attitude réaliste, constructive et souple elles feront des efforts sérieux pour parvenir à une paix authentique au Moyen-Orient.

215. Il n'y a sans doute pas de solution facile au problème du Moyen-Orient, mais le Gouvernement du Japon réaffirme son intention de coopérer à tous les efforts dont le but est d'atteindre le plus tôt possible notre objectif commun : une paix juste, durable et com-

plète au Moyen-Orient réalisée par la voie d'un processus de négociations et sans recours à la force.

216. M. OSMAN (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation de la Somalie partage les préoccupations profondes qu'un grand nombre d'orateurs précédents ont exprimées devant le manque total de progrès vers un règlement juste, pacifique et global au Moyen-Orient. En fait on ne peut constater que des reculs, qu'il s'agisse de la question des droits des Palestiniens, question au cœur du conflit du Moyen-Orient, ou de celle des territoires arabes occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem, ou encore de la tragédie persistante du Liban.

217. En outre, comme l'a fait observer le Secrétaire général dans son rapport [*ibid.*], les crises qui se succèdent dans la région ont ajouté de nouveaux éléments de complexité qui ont tendance à faire oublier les problèmes fondamentaux et à détourner l'attention internationale de ceux-ci. Cet état de choses ne peut qu'accroître les tensions internationales, menacer la paix et la sécurité mondiales et rendre les perspectives d'un règlement juste et durable plus lointaines que jamais.

218. L'élément central du désordre et de la violence chroniques au Moyen-Orient est sans aucun doute le fait qu'Israël arrive à faire fi impunément des principes et des mesures fixés par l'Organisation des Nations Unies en tant que base appropriée pour la paix au Moyen-Orient. La liste des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité qu'Israël traite par le mépris est, nous le savons, très longue. La question du Moyen-Orient est donc étroitement liée à la question de l'autorité des Nations Unies et de leurs efforts en vue d'établir la règle du droit dans les affaires internationales.

219. Mon gouvernement appuie fermement les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité destinées à atteindre l'objectif international important d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Nous sommes convaincus, avant tout, que cet objectif ne saurait être atteint sans la reconnaissance universelle du droit inaliénable du peuple palestinien à un Etat en Palestine. A cet égard, la communauté internationale ne saurait manquer de condamner les tentatives génocides d'Israël en vue d'éliminer le peuple palestinien au Liban et d'empêcher la création d'un Etat palestinien par ses colonies de peuplement illégales et ses tactiques de terreur destinées à intimider les habitants de la Rive occidentale et de la bande de Gaza.

220. Il est certain que le rétablissement des droits des Palestiniens doit tenir une place importante dans tout règlement global au Moyen-Orient et que tout processus de négociations à cette fin doit inclure la participation du représentant du peuple palestinien, l'OLP.

221. L'annexion progressive par Israël des territoires arabes occupés, au mépris des résolutions du Conseil de sécurité et en violation évidente de la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre⁶, est un obstacle important à l'établissement de la paix au Moyen-Orient et un défi flagrant lancé à l'autorité des Nations Unies.

222. La communauté internationale doit continuer d'exiger la cessation de la politique de colonies de

peuplement d'Israël, de sa politique d'oppression qui viole les droits de l'homme de la population arabe sous occupation et des tentatives visant à modifier le caractère démographique et le statut juridique des territoires palestiniens et des autres territoires arabes occupés.

223. On parle beaucoup des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité qui insistent sur l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force. Mais quel a été le résultat du refus par Israël, depuis 17 ans, de se retirer de tous les territoires arabes occupés, conformément à ces résolutions ?

224. On peut également se demander quelles ont été les répercussions de l'annexion arrogante et illégale par Israël de la ville sainte de Jérusalem, au mépris d'un consensus international éclatant à ce sujet et des condamnations et déclarations d'invalidité renouvelées du Conseil de sécurité.

225. Comme les Etats Membres le savent, Israël a pu défier les Nations Unies sur ces questions en toute impunité. En outre, on n'a pas demandé à Israël de rendre véritablement compte de la tragédie qui se poursuit au Liban. Cependant, son invasion de ce territoire, son agression militaire brutale et injustifiée au cours de laquelle des milliers de civils ont été sauvagement massacrés et son occupation oppressive du territoire libanais sont autant de violations criminelles du droit international.

226. Après plus de 30 ans de tensions et de conflits, il devrait être évident que la poursuite de l'agitation dans la région du Moyen-Orient ne saurait profiter à quiconque. Toutes les parties intéressées ne devraient épargner aucun effort pour faire avancer la cause de la paix dans la région.

227. Mon gouvernement se félicite de la contribution positive du plan arabe de paix qui a été adopté à l'unanimité le 9 septembre 1982 par la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fès⁴. Malheureusement, Israël répond par la poursuite de ses plans expansionnistes au moyen de la politique du fait accompli.

228. Comme le Secrétaire général, nous pensons que, dans la recherche de solutions, le facteur temps est essentiel, car l'apparition d'éléments nouveaux serait susceptible d'entraîner une nouvelle détérioration de la situation au Moyen-Orient. A notre avis, une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient serait de nature à donner un élan appréciable et utile au processus de négociation. Dans l'immédiat, cependant, il convient de faire pression sur Israël pour le forcer à respecter les résolutions du Conseil de sécurité et à mettre un terme à ses violations des conventions internationales auxquelles il est partie. La menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales que provoque sa politique expansionniste, illégale et agressive exige de toute évidence que le Conseil de sécurité prenne des mesures conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Mon gouvernement s'associe également à l'appel qui est lancé aux Etats Membres afin qu'ils s'abstiennent d'accorder un appui militaire, économique ou autre à Israël, pour ne pas l'encourager à poursuivre sa politique agressive.

229. Pour conclure, je voudrais dire que ma délégation est persuadée que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité consti-

tuent depuis longtemps le cadre de négociations sur un règlement global au Moyen-Orient. Nous prions instamment les Etats les plus directement concernés de réaliser des efforts nouveaux et sincères pour examiner les problèmes fondamentaux qui sont en jeu au Moyen-Orient et pour favoriser l'instauration d'une paix juste et durable dans la région.

230. M. KORNEENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) [interprétation du russe] : Le Moyen-Orient occupe une place particulière parmi les foyers de tension de notre planète qui menacent la paix et la sécurité internationales et qui inquiètent profondément la communauté internationale. Voilà plus de 37 ans que cette région constitue un foyer dangereux de crise et de conflit et que l'Organisation des Nations Unies y a consacré son attention. En raison de l'absence de solution, on a mis en danger les intérêts vitaux des peuples du Moyen-Orient. Toute une génération y a vécu sans connaître une paix véritable et l'année écoulée n'a pas non plus apporté le moindre soulagement aux peuples de cette région.

231. La cause de cette situation explosive, comme on le sait, réside dans la politique agressive d'expansion menée par les cercles dirigeants d'Israël, avec l'appui et la complicité des pays impérialistes. Malgré les nombreuses décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, Israël continue d'occuper les territoires arabes dont il s'est emparé en 1967 et prend de nouvelles mesures pour les coloniser et les annexer. Les droits inaliénables du peuple arabe de Palestine, qui a tant souffert, continuent d'être méprisés. Ces personnes doivent subir les conditions de l'occupation israélienne et se voient parfois contraintes de quitter leur patrie. Le peuple palestinien et les autres peuples arabes qui se trouvent sur les territoires occupés subissent la terreur et la violence en masse ainsi qu'une politique destinée à modifier la nature démographique et la structure économique des territoires arabes annexés.

232. La responsabilité de l'aggravation de la situation au Moyen-Orient et de l'absence de règlement du conflit du Moyen-Orient est pleinement partagée par les Etats-Unis, partenaire protecteur d'Israël dans leur "coopération stratégique". En cherchant à défendre leurs intérêts stratégiques, ces "partenaires" ont choisi une politique consistant à imposer des accords anti-arabes séparés, à diviser les Etats arabes et à renforcer la présence militaire américaine dans la région en prétextant de prétendus intérêts vitaux. Cette politique a pour but de garantir leur domination dans la région et d'opprimer les forces nationales et patriotiques arabes.

233. Cependant, les événements de l'année écoulée ont démontré avec la plus grande clarté la vanité de cette politique de force et de ces aventures militaires au Moyen-Orient.

234. Le fait de miser sur une démonstration de la puissance militaire et sur l'ingérence armée dans les affaires du Liban n'a rien apporté. Les armées des Etats-Unis et de leurs alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ont dû quitter rapidement le territoire libanais et interrompre la mission d'intervention de ces prétendues forces multinationales.

235. L'agression commise contre le Liban n'a pas non plus auréolé de gloire ceux qui ont fomenté et

exécuté ce plan. En outre, elle s'est soldée pour eux par une défaite politique et militaire très grave. Selon des rapports de presse, l'aventure libanaise a coûté 3,5 milliards de dollars à Israël et a causé la mort de 600 Israéliens. Aujourd'hui, même à Tel-Aviv, on commence à prendre conscience de l'impasse dans laquelle le pays est arrivé du fait de sa politique expansionniste déraisonnable.

236. Pourtant, en continuant d'occuper près d'un tiers du territoire libanais, les responsables militaires israéliens mènent une politique de terreur et d'oppression à l'encontre des Libanais et des Palestiniens. Foulant au pied les normes du droit international et les dispositions de la Charte des Nations Unies, Israël refuse de mettre en œuvre les décisions pertinentes du Conseil de sécurité qui demandent notamment que cesse l'occupation du territoire du Liban, pays souverain, et tente de diviser ce pays. Quant à la gravité de la situation qui règne au Liban, il suffira de se souvenir que cette année seulement le Conseil de sécurité s'est réuni quatre fois pour examiner les actes de l'agresseur. Ainsi, il y a un peu plus de deux mois, du fait de la position négative des Etats-Unis, le Conseil n'a pas été en mesure d'adopter un projet de résolution invitant Israël, puissance occupante, à respecter les normes généralement reconnues du droit international. Ce n'est pas le seul exemple, hélas, de blocage des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et les Etats intéressés qui cherchent à régler le problème du Moyen-Orient.

237. En continuant d'appliquer leur politique discréditée d'accords séparés, les Etats-Unis et Israël repoussent d'emblée toutes les propositions constructives qui ont pour but de parvenir à un règlement global au Moyen-Orient. Par exemple, cela a été le cas pour le plan de paix adopté le 9 septembre 1982 par la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fès⁴. Comme on le sait, les partenaires "stratégiques" ont bloqué également les efforts entrepris pour appliquer les décisions de la Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève en 1983, ainsi que celles adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-huitième session, alors que ces tentatives visaient à convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, la seule voie possible vers un règlement équitable du problème du Moyen-Orient. Cette position témoigne, à l'évidence, des intentions d'Israël et de ceux qui l'aident et l'encouragent de continuer à utiliser la politique du diktat pour parler aux Arabes et d'imposer des conditions de règlement ne tenant compte que des intérêts d'Israël et contraignant les Arabes à se résigner devant l'arbitraire d'Israël et ses pratiques dans les territoires arabes occupés. Il est bien normal que les peuples de la région et leurs gouvernements rejettent toute "recette" pour ce semblant de règlement.

238. La RSS d'Ukraine est profondément convaincue que le Moyen-Orient ne peut trouver la paix en recourant à la politique de la force ou à l'imposition aux pays parties au conflit d'une volonté qui leur est étrangère. La solution du problème est urgente, mais elle doit être politique; elle doit être générale et doit prendre en considération les intérêts de tous les pays de la région.

239. C'est précisément ce programme de règlement général et équitable du problème du Moyen-Orient

que préconisent les propositions soviétiques présentées le 29 juillet de cette année [A/39/368]. Ces propositions partent, d'abord et avant tout, de l'hypothèse que nous devons respecter le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force. Tous les territoires occupés par Israël depuis 1967 doivent être rendus aux Arabes. Dans la pratique, il est indispensable de garantir le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant sur la terre palestinienne, libérée de l'occupation israélienne. Les réfugiés palestiniens doivent avoir la possibilité de retourner dans leurs foyers ou de recevoir réparation. La partie orientale de Jérusalem doit être restituée aux Arabes et doit devenir une partie inaliénable de l'Etat palestinien. Nous devons véritablement garantir le droit de tous les Etats de la région à une existence et à un développement indépendants, dans la sécurité, mettre un terme à l'état de guerre permanent et instaurer la paix entre les Etats arabes et Israël. Enfin, il convient de fixer des garanties internationales pour un règlement au Moyen-Orient. Comme il est indiqué dans ses propositions, l'Union soviétique est disposée à participer à l'élaboration de ces garanties.

240. La voie principale qui mène à un règlement d'ensemble passe par la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties intéressées, sur un pied d'égalité, y compris, évidemment, celle de l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien. On voit aisément que les principes fondamentaux proposés par l'Union soviétique et sur lesquels doit reposer un règlement du problème du Moyen-Orient reprennent et récapitulent des initiatives précédentes et tiennent compte des intérêts de toutes les parties au conflit. Lorsqu'on étudie ces propositions, qui ont reçu un appui international considérable, notamment au cours de cette session de l'Assemblée générale, on constate qu'elles sont un test qui permet de mesurer le sérieux dont font montre les divers Etats à l'égard d'un règlement pacifique au Moyen-Orient.

241. En condamnant systématiquement la politique d'agression et d'annexion dirigée contre les pays arabes, la RSS d'Ukraine manifeste sa solidarité avec le peuple arabe de Palestine dans sa juste lutte pour recouvrer ses droits inaliénables. Nous appuyons la juste cause des peuples arabes qui mènent le combat contre l'agression et l'occupation israéliennes. Il est indispensable de parvenir, sans retard, à un retrait inconditionnel des forces armées israéliennes du Liban comme l'exigent les résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité.

242. En condamnant la politique des forces impérialistes visant à intensifier leur présence militaire dans la région, dans le golfe Persique et en mer Rouge, nous nous opposons aux activités navales militaires menées par des gouvernements étrangers à ces régions. Nous sommes opposés à la création de bases militaires étrangères, à l'implantation d'armes nucléaires et à la menace du recours à la force ou à l'ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats de la région.

243. La délégation de la RSS d'Ukraine a l'intention d'appuyer toutes décisions qui auraient pour objectif la paix équitable au Moyen-Orient et qui tiendraient compte des intérêts de ses habitants.

244. M. MARINESCU (Roumanie) : Plus encore que par le passé, le Moyen-Orient demeure une zone de grande instabilité et l'une des principales sources de menaces pour la paix, la sécurité et la coopération internationales. Les dangers qu'engendre la persistance du conflit du Moyen-Orient et les nombreuses questions qu'elle a suscitées et qui ne sont toujours pas réglées sont encore plus grands dans les conditions de tensions particulièrement graves qui caractérisent la situation internationale actuelle, à la suite de la politique de maintien et de redistribution des zones d'influence, de l'intensification de la course aux armements, surtout nucléaires, et de l'apparition de nouveaux conflits alors que les anciens se poursuivent.

245. L'état d'affrontement qui persiste au Moyen-Orient et toute l'évolution du conflit israélo-arabe confirment de nouveau, si cela était encore nécessaire, la vérité historique selon laquelle la paix et la sécurité ne peuvent être bâties et assurées par la menace ou l'emploi de la force, par négation du droit d'autres peuples à une existence libre et à l'indépendance. Il est un axiome d'après lequel la paix et la sécurité peuvent être réalisées uniquement sur la base du respect des droits légitimes des autres pays et des nouveaux principes et normes de conduite dans les rapports internationaux.

246. Dès lors, il est grand temps que tous les Etats Membres engagent leur haute responsabilité politique et morale et que l'Organisation des Nations Unies, dont la fonction primordiale est le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, agisse avec plus de fermeté pour aboutir à une solution globale, juste et durable de ce conflit qui n'a que trop duré, provoquant des souffrances inouïes aux peuples de la région et mettant gravement en danger la paix du monde.

247. La Roumanie et son président se prononcent fermement pour la solution des conflits et des problèmes litigieux entre Etats par des moyens pacifiques et des négociations, exclusivement. Aussi prolongés et difficiles soient-ils, les moyens pacifiques et les négociations constituent, selon nous, la seule voie raisonnable pour la solution des problèmes litigieux entre Etats et la seule alternative à des guerres et des conflits meurtriers.

248. Comme le président Nicolae Ceaușescu l'a déclaré récemment, lors du XIII^e Congrès du parti communiste roumain, la Roumanie se prononce constamment, en toute fermeté, pour une solution politique au Moyen-Orient, qui garantisse une paix globale dans cette région et la solution du problème du peuple palestinien sur la base de son droit à l'autodétermination, y compris son droit à la création d'un Etat palestinien indépendant. Dans cet esprit, nous nous prononçons pour une conférence internationale avec la participation de tous les Etats intéressés, y compris l'OLP. Une solution globale doit conduire à la réalisation d'une paix durable et juste, à la garantie de l'indépendance et de la souveraineté de tous les Etats de la région.

249. Sur la base de sa position de principe, selon laquelle l'occupation de territoires étrangers ainsi que leur acquisition par la force sont inadmissibles, la Roumanie a affirmé dès le début, d'une manière constante, que la future réglementation de paix au Moyen-Orient, pour être juste et durable, exige tout d'abord le retrait d'Israël des territoires occupés à la suite de la guerre

de 1967, y compris de la partie arabe de Jérusalem. Une telle exigence est d'ailleurs clairement posée dans les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, et n'a cessé d'être soulignée dans tous les forums qui ont examiné la situation au Moyen-Orient. Nous nous sommes fermement prononcés, comme on le sait, contre les actes d'Israël visant à annexer les territoires syriens des hauteurs du Golan. De même, la Roumanie s'est prononcée pour le retrait immédiat et inconditionnel des troupes israéliennes du Liban, pour une large réconciliation nationale des forces politiques intérieures, pour la garantie de l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Liban.

250. Toute l'évolution de la situation au Moyen-Orient et l'absence de progrès vers une solution globale n'ont fait qu'imposer de plus en plus la vérité selon laquelle sans solution du problème palestinien on ne saurait aboutir à une paix globale, juste et durable. Une telle solution réclame comme élément essentiel la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris à la formation d'un Etat palestinien indépendant, ainsi que la reconnaissance de son droit de participer, par l'intermédiaire de son représentant légitime, l'OLP, à la négociation de la paix au Moyen-Orient. En même temps, nous estimons qu'une prémisses de toute solution répondant pleinement aux intérêts et aux aspirations légitimes des Etats et des peuples du Moyen-Orient est d'assurer le droit à l'existence libre et souveraine de chaque Etat de la région, son indépendance et son intégrité territoriale, ce qui permettrait d'établir des relations de coopération, de confiance et de respect réciproques entre tous les Etats et les peuples de la région.

251. A l'instar d'autres pays, la Roumanie n'a pas cessé de se prononcer et d'agir pour que des efforts politiques et diplomatiques soient entrepris et intensifiés afin de trouver des solutions à toutes les questions complexes de la région, d'aboutir à un règlement global, à une paix juste et durable. Le président Nicolae Ceaușescu lançait, dès 1978, l'idée de la convocation d'une conférence internationale de la paix pour le Moyen-Orient, dans le cadre et avec la participation active de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle prendraient part toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, l'Union soviétique et les Etats-Unis, ainsi que d'autres Etats qui peuvent apporter une contribution positive au règlement des problèmes compliqués de cette partie du monde.

252. Cette idée, qui a été inscrite dans les résolutions de l'Assemblée générale, est partagée par un nombre toujours plus grand d'Etats, et a été finalement entérinée dans la résolution 38/58 C du 13 décembre 1983, dont la délégation roumaine a été l'un des auteurs. La Roumanie considère que cette initiative garde sa pleine actualité et que des efforts accrus sont nécessaires de la part de tous les Etats et de la communauté internationale pour arriver le plus tôt possible à la convocation d'une telle conférence.

253. Nous partageons l'avis exprimé par le Secrétaire général dans son rapport [A/39/600], selon lequel une telle conférence peut être conçue comme un cadre flexible permettant toutes les négociations nécessaires afin de régler toutes les questions. De

même, la délégation roumaine partage l'opinion d'autres délégations selon laquelle le moment est venu pour que tous les pays intéressés et toutes les forces politiques de la région agissent en faveur de l'organisation d'une telle conférence, ce qui serait une contribution significative dans la voie vers la solution globale et juste, tant attendue par les peuples de cette région et du monde entier. Comme le dit le Secrétaire général dans son rapport : "Etant donné la tension grave qui existe au Moyen-Orient... rien ne serait moins réaliste que de compter que la situation actuelle de "ni guerre-ni paix" se maintiendra indéfiniment." [*Ibid.*, par. 49.]

254. Il nous semble illusoire de chercher des solutions partielles en excluant certaines parties concernées, alors qu'il s'agit d'un problème global aussi complexe que la situation du Moyen-Orient.

255. Y a-t-il, dès lors, une alternative raisonnable à une conférence organisée sous les auspices des Nations Unies, où toutes les parties concernées puissent défendre, dans les formes appropriées, leurs intérêts légitimes, dans le cadre d'une solution de paix d'ensemble, juste et durable ?

256. L'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer un rôle plus actif dans les efforts visant à résoudre le conflit du Moyen-Orient et peut assurer qu'une négociation d'ensemble sera engagée sous de bons auspices afin d'aboutir à une paix juste et durable dans cette région si tourmentée du monde, et qui répondrait pleinement aux espoirs et aux attentes des peuples de la région et de tous les peuples du monde.

257. En ce qui la concerne, la Roumanie est décidée à faire, à l'avenir aussi, tout ce qui dépend d'elle pour apporter sa contribution à la solution globale et durable des problèmes du Moyen-Orient, à l'établissement d'une paix juste dans la région, à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales.

258. M. CABALLERO (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : La question du Moyen-Orient continue d'occuper une place privilégiée dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

259. La position constructive adoptée par les pays arabes et l'OLP face aux différentes initiatives visant à trouver une solution juste et durable au conflit du Moyen-Orient continue de se heurter à l'attitude arrogante et intransigeante des dirigeants de Tel-Aviv. Au mépris évident des nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, Israël s'efforce de mener à bien ses plans expansionnistes bien connus et devient chaque jour davantage une source de danger pour la paix et la sécurité de la région, et par conséquent du monde.

260. Dans ce contexte, ces derniers jours, la Commission politique spéciale a terminé l'examen du rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, d'où il ressort sans la moindre équivoque qu'au cours de l'année écoulée le Gouvernement de Tel-Aviv a intensifié ses pratiques et ses politiques dans ces territoires en vue de créer les conditions permettant l'annexion définitive de la Rive occidentale, de la bande de Gaza et du territoire syrien des hauteurs du Golan.

261. Parallèlement, à la suite de l'invasion brutale et des crimes des forces israéliennes au Liban, les autorités de Tel-Aviv s'efforcent avec témérité de maintenir leurs forces d'occupation dans le sud de ce pays, prétendant même, dans leurs plans expansionnistes, annexer une partie du territoire libanais, conformément à des aspirations très anciennes que l'opinion publique internationale connaît parfaitement.

262. Comment est-il possible que, pendant plus de 30 ans, Israël ait fait fi de la volonté de la communauté internationale, ait rejeté les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et, par ses pratiques et ses politiques, se soit opposé systématiquement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ? Cela n'est plus un secret pour personne. Cette attitude ne peut s'expliquer que par l'appui inconditionnel que le Gouvernement israélien reçoit des Etats-Unis sur les plans politique, diplomatique, économique et militaire.

263. C'est pourquoi le Mouvement des pays non alignés, qui compte déjà 101 membres à part entière, lors de la Réunion des ministres et des chefs de délégation des pays non alignés à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, tenue à New York du 1^{er} au 5 octobre 1984, s'est exprimé vigoureusement sur l'assistance qu'apportent les Etats-Unis à Israël. Les ministres et chefs de délégation des pays non alignés, lorsqu'ils ont examiné la situation au Moyen-Orient,

"ont dénoncé à nouveau l'appui continu accordé par le Gouvernement des Etats-Unis à de telles pratiques et actions ainsi que toutes les formes d'assistance américaine, en particulier les accords de coopération mutuelle conclus dans le cadre de leur alliance stratégique, qui menace la sécurité de la région et du monde et confirme la partialité totale des Etats-Unis à l'égard d'Israël" [A/39/560, par. 60].

264. Outre la reprise des négociations en vue d'augmenter cette aide à Israël, que l'on a pu constater lors des récents entretiens qui ont eu lieu à Washington entre les dirigeants des deux pays, la concertation israélo-américaine en vue de faire échouer toute tentative visant à régler pacifiquement le conflit du Moyen-Orient s'est encore très récemment manifestée par le refus des deux gouvernements d'accepter les efforts du Secrétaire général en vue de convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément à la Déclaration de Genève sur la Palestine¹¹ et au Programme d'action pour la réalisation des droits des Palestiniens¹² adoptés par la Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève en 1983, ainsi qu'à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale.

265. Devant la détérioration de la situation dans la région et les dangers que cela représente pour la paix et la sécurité internationales, l'Assemblée générale doit insister sur la nécessité de convoquer rapidement cette conférence de la paix et appuyer sans équivoque les efforts du Secrétaire général en ce sens.

266. Cette conférence de la paix, à laquelle toutes les parties intéressées doivent participer, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, doit faciliter la réalisation d'une paix juste et durable fondée sur le retrait total d'Israël des territoires

occupés et le respect des droits inaliénables du peuple palestinien, dont le droit à la création d'un Etat palestinien souverain et indépendant.

267. M. MOUSHOUTAS (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Une fois de plus, l'Assemblée générale examine la question intitulée "La situation au Moyen-Orient". Comme au cours des années précédentes, cet organe international cherche une solution juste et durable aux problèmes de cette région qui ne connaît pas la paix depuis 40 ans, alors qu'il est évident que la situation risque de se détériorer.

268. Etant donné notre proximité géographique, les liens historiques étroits qui existent entre le peuple arabe et le peuple de Chypre et la nature des problèmes en jeu, nous sommes, par la force des choses, en tant que peuple et en tant que pays, profondément touchés par cette situation.

269. Il a été justement indiqué dans différents rapports des secrétaires généraux de l'ONU que la situation au Moyen-Orient constitue l'un des problèmes internationaux les plus graves, menace directement la paix et la sécurité internationales et, en plus de ses dangers intrinsèques, contribue grandement à la polarisation que nous connaissons aujourd'hui.

270. D'autre part, une solution juste, globale et durable de ce problème difficile constituerait un fait positif majeur qui apporterait des avantages aux pays intéressés et à l'ensemble du Moyen-Orient et contribuerait à améliorer le mauvais climat mondial actuel.

271. L'évolution tragique des événements au cours des dernières années et les souffrances interminables des peuples de tous les pays impliqués dans ce conflit confirment qu'aucune paix juste et durable ne peut être obtenue par un recours à la force. L'acquisition et l'annexion de territoires par la force, le déracinement des peuples, les colonies de peuplement illégales et la violation des droits des autres sont contraires à la Charte des Nations Unies et aux dispositions du droit international et sont par conséquent totalement inacceptables en ce monde évolué du xx^e siècle.

272. C'est avec ces idées présentes à l'esprit que Chypre et les autres pays non alignés ont appuyé et recherché un règlement pacifique, juste et global du conflit arabo-israélien par des négociations, tel que cela a été proposé au cours de la Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève en 1983, et conformément à la Charte, aux résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies et aux déclarations du Mouvement des pays non alignés.

273. Au cours de ces négociations, la participation sur un pied d'égalité de l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, et des autres parties intéressées à ce différend est indispensable. Nous sommes profondément convaincus qu'aucune solution au problème du Moyen-Orient ne peut être trouvée sans une totale prise en compte des aspirations nationales du peuple palestinien. Nous pensons que la question de Palestine est au cœur du problème du Moyen-Orient et que l'exercice du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationale est une condition *sine qua non* pour résoudre ce problème. Ce n'est que lorsque ce droit sera universellement reconnu et respecté, comme le prévoit la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 22 novembre 1974, que

tous les Etats de la région pourront vivre réellement au sein de frontières sûres et internationalement reconnues.

274. En outre, nous pensons que pour que cette solution soit juste et durable, elle doit entraîner le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris la vieille ville de Jérusalem. Israël doit abroger ses décisions illégales et unilatérales relatives aux hauteurs du Golan, qui constituent une partie inséparable de l'intégrité territoriale de la Syrie, et doit retirer ses troupes du Liban, ce pays ami et voisin qui a tant souffert.

275. Bien que la situation au Moyen-Orient conduise au pessimisme et fasse craindre que n'éclate un autre conflit majeur, elle constitue également un défi lancé à l'humanité, et surtout à l'Organisation des Nations Unies, dont le but primordial est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le problème est grave mais il constitue également un défi. C'est un problème auquel l'ONU cherche vainement une solution depuis sa création.

276. L'année prochaine, l'Organisation commémorera son quarantième anniversaire. Dans ce monde de politiques de puissance où le pouvoir donne le droit, nous ne croyons pas forcément au miracle, mais nous pensons que nous devons, pour nous-mêmes et pour les générations futures, redoubler d'efforts, reconsidérer notre politique et nous consacrer de nouveau aux principes éternels de la Charte des Nations Unies d'une manière concertée pour résoudre cette crise importante qui entraîne une effusion de sang à laquelle on n'a pu encore mettre fin.

277. Une solution juste du problème du Moyen-Orient est indispensable non seulement pour réduire les graves tensions qui existent dans le climat international, lequel ne fait que se détériorer, mais également pour soutenir et nourrir une foi nouvelle en la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisation de paix et en ses principes nobles et éternels.

278. La perpétuation du problème du Moyen-Orient est celle des problèmes du monde. Sa solution contribuerait certainement à la sauvegarde de l'humanité.

279. M. OULD BOYE (Mauritanie) [*interprétation de l'arabe*] : Si nous examinons la situation au Moyen-Orient à travers les rapports très valables qui nous sont présentés par le Secrétaire général ou en dehors de ceux-ci, nous ne trouvons pas en fait de conflit au sens vrai du terme, mais nous voyons qu'Israël occupe la Palestine par la force et commet injustement des attaques contre les peuples des Etats de la région, faisant fi de toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. L'Organisation voit ainsi sa crédibilité compromise, et l'opinion publique internationale n'est pas à même d'en apprécier les réalisations. Il est normal qu'Israël persiste dans ses actes d'agression puisqu'on ne lui a pas imposé les sanctions fermes qui auraient mis fin à l'assistance militaire, économique, financière, humaine et technique qu'il reçoit.

280. Il serait peut-être utile de rappeler que la situation actuelle au Moyen-Orient est le résultat d'un plan colonialiste et sioniste qui remonte au début de ce siècle. En effet, les Etats colonialistes ont tenu à Londres, en 1907, une conférence pour examiner la

colonisation dans le monde et dans les régions qui en étaient menacées. Dans le rapport de Campbell-Bannerman, premier ministre britannique d'alors, il était dit :

“Le plus grand danger qui menace l'impérialisme réside dans la Méditerranée, qui est un trait d'union entre l'Est et l'Ouest, et sur les côtes orientales et méridionales de laquelle vit un peuple qui possède tous les éléments de l'unité et de la cohésion, qui a des ressources qui lui permettent de faire des progrès et de se développer.”

Dans le rapport, on recommandait également que les Etats impérialistes s'efforcent de diviser cette région et de s'opposer à toutes les velléités d'unité entre ces peuples. On proposait également, en tant que mesure urgente, de séparer la zone africaine de la zone asiatique en y installant une barrière humaine étrangère dont l'impérialisme pourrait se servir pour réaliser ses objectifs.

281. Dès que ce plan impérialiste au Moyen-Orient a été établi, les dirigeants sionistes ont saisi l'occasion et se sont portés volontaires pour jouer le rôle qu'ils assument aujourd'hui. Ils ont réussi à convaincre les Etats impérialistes de leur confier cette tâche. Ils ont envoyé des lettres aux Etats impérialistes pour déclarer leur volonté de contrôler toute la région et de créer un impérialisme sioniste et colonialiste. Je voudrais citer le texte de l'une de ces lettres, qui a été publiée dans un livre écrit par neuf auteurs, dont Mehdi Ben Baraka, Khairi Hammad et Lofti Al Kholi, intitulé *The Struggle between the Arabs and Israel* :

“Les pays que nous avons l'intention d'occuper comprennent la basse Egypte, c'est-à-dire le nord de l'Egypte, ainsi que le sud de la Syrie et le Liban. Ainsi, nous pourrions contrôler le commerce avec l'Inde, avec la péninsule arabe et avec l'Afrique orientale et australe. Nous estimons que la France ne peut qu'appuyer l'idée de voir la route vers l'Inde et la Chine occupée par un peuple qui la défendra jusqu'à la mort.”

Dans une lettre envoyée à l'empereur d'Allemagne Guillaume II, nous lisons :

“Nous [ils entendent par là les sionistes] entendons créer sur la côte orientale de la Méditerranée une civilisation moderne et un centre de commerce qui sera le pilier de la souveraineté allemande, directe ou indirecte. La Palestine deviendra ainsi, grâce à l'immigration des Juifs, une base politique et commerciale, voire même un camp allemand.”

282. Il n'est donc pas étonnant de voir qu'Israël est l'instrument de la tension et de l'instabilité au Moyen-Orient. En effet, tel est son objectif et telle est la justification de son existence. La protection, la fourniture d'armes et l'assistance financière lui ont permis d'occuper la Palestine, ainsi que d'autres territoires arabes en 1967.

283. Quant au Liban, dès qu'il a accédé à l'indépendance et que ses institutions financières ainsi que la vie économique et culturelle dans ce pays ont commencé à se développer, Israël a lancé des attaques contre ce pays pacifique. Mais “il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose, et elle est un bien pour vous” [*Le Coran, sourate II, verset 216*], car les agressions répétées d'Israël ont renforcé la volonté des pays et des peuples de la région. En effet, Israël

se vantait d'être invincible et prétendait qu'aucune force arabe ne pouvait le vaincre et qu'il avait pu détruire trois armées arabes en 1967. Aujourd'hui, nous voyons ce même Israël faire face depuis des années à une résistance farouche de la part de la Syrie.

284. La révolution palestiniennne, à l'intérieur même des territoires arabes occupés, s'est accrue et s'est intensifiée au cours des dernières années. Le peuple libanais a fait preuve d'un grand courage et de patriotisme et a donné l'exemple de la lutte contre l'invasion étrangère. Il a ainsi rappelé les moments glorieux que l'histoire a déjà connus au Japon, au Viet Nam, en Algérie et, face à l'invasion des nazis, en Europe.

285. En fait, l'unité du Liban a été renforcée à la suite de l'invasion israélienne. En effet, ses différents groupes nationaux, indépendamment de leurs doctrines religieuses ou politiques, ont épousé la cause de la patrie. Ainsi, le peuple libanais a prouvé à Israël que ses calculs — les chrétiens et les musulmans mèneraient une guerre civile qui lui permettrait d'occuper tous les territoires qu'il veut — étaient erronés.

286. Israël ignore que les chrétiens arabes ont joué un rôle aux côtés de leurs frères musulmans en assurant la renaissance arabe moderne. Les nombreux partis et groupements nationaux arabes ont des chefs chrétiens. Israël ignore certainement aussi que l'Islam considère que les chrétiens sont les plus proches des musulmans. En effet, le Coran dit : “Tu constateras que les hommes les plus proches des croyants par l'amitié sont ceux qui disent : “Oui, nous sommes Chrétiens !” parce qu'on trouve parmi eux des prêtres et des moines qui ne s'enflent pas d'orgueil.” [*Sourate V, verset 82*].

287. La Mauritanie, qui croit aux principes de la Charte des Nations Unies, appuie, conformément à la volonté de la communauté internationale, les résolutions de l'Organisation qui condamnent l'occupation israélienne des territoires arabes et l'exploitation des ressources de ces territoires. Nous condamnons également l'invasion du Liban et la destruction de Beyrouth. Nous condamnons la politique injuste d'annexion pratiquée par Israël dans le territoire syrien des hauteurs du Golan. Nous condamnons énergiquement les massacres de Sabra et Chatila, qui nous rappellent les massacres de Deir Yassin, perpétrés également par Israël. Nous condamnons le terrorisme d'Israël contre les habitants du sud du Liban. Nous condamnons la coopération croissante entre Israël et l'Afrique du Sud raciste en vue d'accroître le terrorisme et d'exploiter les peuples arabe et africain.

288. Nous lançons un appel pour qu'il soit mis un terme à toutes les formes d'assistance fournies à Israël. C'est cette assistance qui encourage Israël à perpétrer ses actes d'agression et d'expansionnisme et à pratiquer l'implantation de colonies de peuplement. Toute assistance fournie à Israël, outre qu'elle est injuste sur le plan des principes, pourrait entraîner les pays de la région dans les alliances étrangères afin d'assurer leur légitime défense. Ces pays pourraient se dispenser de ces alliances si aucune assistance n'était fournie à Israël.

289. Mon pays, comme d'autres, estime que l'occupation de la Palestine est à la base de la question du Moyen-Orient. Par conséquent, la solution de cette question doit être globale. Elle doit se fonder sur le

retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem. Le peuple palestinien, sous la direction de l'OLP, doit recouvrer pleinement ses droits légitimes, y compris son droit au retour dans son pays et son droit d'établir son propre Etat palestinien.

290. Si Israël a occupé des territoires et s'il a réussi à mobiliser quelques Juifs et causé la mort de personnes innocentes, s'il a pu détruire des villes et arrêter le développement dans la région du Moyen-Orient, il y a une chose qu'il n'a pas pu détruire : le refus des peuples de la région du Moyen-Orient de reconnaître le sionisme et son régime dans la Palestine occupée.

291. Quoi qu'il en soit, l'histoire ne sera jamais du côté d'Israël. Israël sera obligé, en fin de compte, de se retirer de tous les territoires arabes occupés.

La séance est levée à 19 h 20.

NOTES

¹ Voir *Weekly Compilation of Presidential Documents*, Washington, D.C., Government Printing Office, 1982, vol. 18, n° 35, p. 1081.

² Tirana, "8 NËNTORI" Publishing House, 1984.

³ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément de janvier, février et mars 1983*, document S/15556.

⁴ *Ibid.*, trente-septième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1982, document S/15510, annexe.

⁵ Londres, Shorouk International, 1983.

⁶ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 973.

⁷ Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, quatrième année, Supplément n° 4*, document S/1296/Rev.1.

⁸ Dotation Carnegie pour la paix internationale, *Les Conventions et Déclarations de La Haye de 1899 et 1907*, New York, Oxford University Press, 1918, p. 107.

⁹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément de juillet, août et septembre 1982*, document S/15403.

¹⁰ *Ibid.*, document S/15317.

¹¹ Voir *Rapport de la Conférence internationale sur la question de Palestine, Genève, 29 août-7 septembre 1983* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.I.21), chap. I, sect. A.

¹² *Ibid.*, chap. I, sect. B.